

E N T R E Z
E N S C È N E
A U C O N S E R V A T O I R E
R A P P O R T A N N U E L D ' A C T I V I T É S
2 0 1 0 - 2 0 1 1

WWW.CONSERVATOIRE.GOUV.QC.CA

CONSERVATOIRE

de musique et d'art dramatique du Québec

*Conservatoire
de musique
et d'art dramatique*

Québec 

ISBN 978-2-550-63430-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-63429-4 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2011

Ce document est également disponible en version PDF
dans le site Internet du Conservatoire : www.conservatoire.gouv.qc.ca

CONSERVATOIRE

de musique de Val-d'Or

CONSERVATOIRE

de musique de Trois-Rivières

CONSERVATOIRE

de musique de Gatineau

CONSERVATOIRE

d'art dramatique de Montréal

CONSERVATOIRE

de musique de Montréal



photo: Louise Leblanc

Pier-Olivier Plourde dans *Semblance*, une pièce créée par les finissants et finissantes 2011 du Conservatoire d'art dramatique de Québec, présentée du 12 au 19 décembre 2010 au Théâtre du Conservatoire et mise en scène par Jean-Philippe Joubert.



Audray Boivin-Laframboise, tubiste, élève de Lance Nagels, au Conservatoire de musique de Québec.

T A B L E D E S M A T I È R E S

LA LETTRE À LA MINISTRE	6
LA DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES	7
LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	9
LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	10
LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE	14
LES FAITS SAILLANTS	15
LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	15
LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MUSIQUE AU CONSERVATOIRE	16
LA LISTE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS AU CONCOURS DE SORTIE	16
LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ART DRAMATIQUE AU CONSERVATOIRE	17
LA LISTE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS EN ART DRAMATIQUE	17
LES PRIX ET RECONNAISSANCES	18
LES COURS DE MAÎTRE	19
LES METTEURS EN SCÈNE INVITÉS ET LES COURS DE MAÎTRE	22
L'ORGANIGRAMME	25
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	26
LES COMMISSIONS DES ÉTUDES	27
LES CONSEILS D'ORIENTATION	30
LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE	32
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011	34
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	37
LES RESSOURCES HUMAINES	48
LES ÉTATS FINANCIERS	50
LE RAPPORT DE LA DIRECTION	50
LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	51
L'ÉTAT DES RÉSULTATS	52
LE DÉFICIT CUMULÉ	52
LE BILAN	53
LE FLUX DE TRÉSORERIE	54
LES NOTES COMPLÉMENTAIRES	55
LA FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC	66
ANNEXES	70
LES JUGES INVITÉS AUX EXAMENS DE FIN DE TROISIÈME CYCLE ET DE CONCOURS	70
LES LOIS ET LES POLITIQUES D'APPLICATION	71
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS	71
LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	75
L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF	75
LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	76
L'EMPLOI DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	77
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	77

LA LETTRE À LA MINISTRE

Québec, le 30 novembre 2011

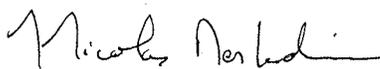
Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est, Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le *Rapport annuel d'activités* du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2011.

Ce rapport vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale. Il a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre corporation.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Nicolas Desjardins,
Directeur général

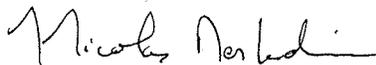
LA DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Québec, le 27 octobre 2011

L'information et les résultats contenus dans le présent *Rapport annuel d'activités 2010-2011* relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et décrit fidèlement la mission, les enjeux, les orientations et les défis de la corporation, fait état des résultats dans la conduite de cette mission, et rend compte de l'application de certains règlements, lois et politiques auxquels le Conservatoire est assujéti.

Je déclare que les données contenues dans le présent *Rapport annuel d'activités* sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2011.



Nicolas Desjardins,
Directeur général



Kroum de Hanokh Levin — Mise en scène de Claude Lemieux. De gauche à droite (en avant) : Alexis Raymault, Nataq Huault, Guillaume Garant-Rousseau et Alexis Aubin-Marchand, quatre élèves du Conservatoire de musique de Montréal. Alexis Aubin-Marchand est également le compositeur de la musique de scène pour cette production. Au premier plan : Jonathan Morin, finissant du Conservatoire d'art dramatique de Montréal dans le rôle de Kroum. De gauche à droite (en arrière) : Simon Lacroix, Sarah Laurendeau, Marie-Eve Charbonneau et Louis Labarre, élèves finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Me voici de nouveau à dresser le bilan d'une année au Conservatoire à titre de présidente du conseil d'administration. Depuis ma nomination en 2007, je réalise le privilège qu'ont ces étudiants de fréquenter ce haut lieu de l'art, du savoir et de la performance. Quand j'assiste aux prestations des élèves, quand je participe aux échanges ou que je dirige les rencontres du conseil d'administration, je constate chaque fois l'énergie et l'intelligence qui s'y déploient.

Je suis particulièrement impressionnée par la capacité d'adaptation et la volonté de réussite dont je suis témoin. En quatre ans, le Conservatoire a réussi — et cela dans l'harmonie — à changer de statut pour devenir une société publique autonome. Il a dû organiser le fonctionnement d'un secrétariat et d'un conseil d'administration et il s'est doté de structures administratives propres aux communications, aux ressources humaines et aux technologies de l'information. Notre organisme a aussi poursuivi avec succès les démarches auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'elle autorise la délivrance de diplômes universitaires pour sanctionner nos formations en interprétation musicale; a déterminé et adopté un Plan stratégique; et a négocié, ce qu'il fait actuellement, les premières conventions collectives avec les employés (celles-ci étant arrivées à échéance).

Au sein du conseil, les discussions ont été particulièrement stimulantes au cours des quatre séances tenues cette année. On dit que la nécessité est mère de l'invention. La condition économique du Conservatoire a mobilisé les 21 membres du conseil d'administration à chercher une solution à une situation financière non propice à son développement. Dans cet esprit, tous se sont associés au Plan stratégique 2011-2016 présenté au conseil par le directeur général en mai dernier. Cet ambitieux programme tourné vers l'avenir incitera le Conservatoire à emprunter de nouvelles avenues dans sa gestion et sa philosophie; l'innovation servant ici, étonnamment, à s'ancrer dans la tradition et à respecter la mission en vigueur depuis plus de 65 ans. Nous sommes convaincus qu'en diversifiant les sources de financement, en développant des affiliations et des partenariats partout sur le territoire du Québec et en renouvelant les méthodes pédagogiques et les programmes offerts, le Conservatoire résorbera son déficit et poursuivra son rôle de chef de file dans l'enseignement des arts de la scène.

Le conseil que je dirige est maintenant bien rodé. Il a accueilli en cours d'année trois nouveaux membres : Angèle Dubeau, violoniste issue du Conservatoire, Élisabeth Brière, notaire, et Simon Clément, avocat, tous nommés au printemps par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre. Je me réjouis de compter sur ces nouvelles forces qui prennent le relais de Marie-Thérèse Fortin, de Jean-Charles Coutu et de Christian Proulx, que je remercie d'avoir si généreusement mis leur temps et leurs compétences au service du Conservatoire. Un merci tout particulier à Albert Millaire, qui a été vice-président du conseil depuis sa mise sur pied, il y a quatre ans.

Par ailleurs, j'ai été très heureuse de l'annonce, en mai, de la construction si longtemps attendue d'un nouveau bâtiment en annexe au Conservatoire de musique de Val-d'Or, et cela, en collaboration avec la Ville, promotrice et partenaire de ce projet auquel la ministre accorde un budget de 6,6 millions de dollars. Cette action témoigne de la volonté d'une région entière à assumer sa vision culturelle. On donne ainsi à une institution publique les moyens de poursuivre, dans des conditions optimales, sa mission de dépistage du talent et d'épanouissement des jeunes.

L'année à venir se place donc sous le signe de la pérennité et de la santé financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Il s'agit de s'assurer qu'il jouera un rôle prépondérant dans la société de demain. Je remercie sincèrement tous les membres du conseil de contribuer à cet effort par leur savoir-faire et leur souci de rigueur.

A handwritten signature in cursive script that reads "Grégoire".

Francine Grégoire
Présidente du conseil d'administration

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

photo : Louis-Michel Major



J'aimerais terminer cette année sur une note d'espoir et dans un esprit de renouveau. Le dernier exercice financier affiche un déficit sérieux, ce qui a certes contribué à alimenter notre recherche de solutions pour redresser la situation. Nous avons scruté chaque aspect de notre mission pour voir comment nous en acquitter le mieux possible et même aller au-delà. En mai, nous avons proposé au conseil d'administration un nouveau plan stratégique, dans le prolongement du précédent, mais quinquennal cette fois. Ce véritable plan de relance a été unanimement adopté par les membres du conseil qui l'ont fort bien accueilli.

Avant de vous en parler, je tiens à saluer l'ouverture et la détermination des employés ainsi que des élèves dans l'exécution du plan précédent, adopté en 2008 et intitulé *L'art de l'excellence*. Il portait essentiellement sur la volonté de développer le plein potentiel de chacun de nos élèves, et cet objectif, répété tel un mantra, a déterminé au cours des trois dernières années toutes nos décisions et toutes nos actions. Il en est résulté, entre autres, une hausse constante du niveau artistique. Nos élèves maîtrisent leur discipline de façon remarquable et ils ont beaucoup de prestance sur scène, ce que les observateurs soulignent souvent. Ce fut la remarque quasi unanime des juges aux concours et aux examens de fin de troisième cycle, que je présidais encore cette année. Ce qui se fait au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec suscite partout les

éloges et l'admiration ici, et ailleurs au Canada, en Europe et aux États-Unis, où nos élèves vont souvent parfaire leur formation et préparer leur carrière.

Afin de poursuivre sur ce formidable élan, il faut adapter notre approche aux nouvelles réalités financières, éducatives et artistiques. Nous nous sommes donné cinq ans pour y arriver. À l'issue de ce plan quinquennal, nous devrions non seulement avoir résorbé notre déficit, mais aussi dégagé une marge suffisante pour être en mesure de nous développer. Pour atteindre cet équilibre, le Conservatoire devra diversifier ses sources de financement. Compte tenu du créneau très spécialisé de notre enseignement, qui commande une performance de haut niveau, il n'y a pas de place pour les demi-mesures. En effet, nos élèves se retrouvent rapidement sur scène parmi les membres de l'élite internationale et nous comptons bien amener le plus grand nombre d'entre eux à faire partie de cette élite.

Notre nouveau plan stratégique est donc ambitieux et stimulant, et c'est précisément pour cette raison que les directions de tout le réseau ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration y ont souscrit. De quoi s'agit-il ? Rien de moins que de faire du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec une des grandes écoles des arts de la scène au Canada.

photo : Louise Leblanc



Louis Dallaire, nouveau directeur du Conservatoire de musique de Québec

QUELQUES ÉVÉNEMENTS DE 2010-2011

DES NOMINATIONS ET DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL

Le 23 août 2010, Louis Dallaire prenait la direction du Conservatoire de musique de Québec, après le départ à la retraite de Carol Lemieux, qui y avait enseigné la percussion pendant plusieurs années avant d'en prendre la direction en 2007. Louis Dallaire est violoncelliste, formé notamment par Walter Joachim au Conservatoire de musique de Montréal, et aussi détenteur d'un baccalauréat en interprétation de l'Université McGill. Au moment de sa nomination, il dirigeait, depuis un an, le Conservatoire de musique de Trois-Rivières. M. Dallaire connaît bien la pédagogie musicale, ayant dirigé pendant 13 ans le Concours de musique du Canada, où il a vu défiler les jeunes interprètes les plus prometteurs du pays, partageant avec eux le goût du dépassement artistique.

Pour lui succéder à la tête du Conservatoire de musique de Trois-Rivières, on a choisi Johanne Pothier, violoniste, pédagogue et écrivaine. Initiée à la musique dès l'âge de trois ans, celle-ci a étudié le violon au Conservatoire de musique de Trois-Rivières et à l'Université McGill, avant de prendre le chemin de l'Europe pour se perfectionner à Londres et à Salzbourg. Elle devient notamment membre de l'Orchestre de chambre de Munich (Hans Stadlmaier) et a fait des

photo : Geneviève P. Bouchard



Johanne Pothier, nouvelle directrice du Conservatoire de musique de Trois-Rivières

tournées de concerts sur trois continents. Depuis son retour au Québec, en 1979, Johanne Pothier enseigne le violon et la musique de chambre au Conservatoire. Elle est également auteure et publie aux Éditions de la Bagnole.

Quant au conseil d'administration, il s'est enrichi de trois nouveaux membres: Angèle Dubeau, violoniste issue du Conservatoire; Élisabeth Brière, notaire; et Simon Clément, avocat ont été nommés au printemps par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre. Ils prennent le relais de trois personnes ayant offert pendant plusieurs années leur temps et leurs compétences: Christian Proulx, Marie-Thérèse Fortin et Jean-Charles Coutu.

FÊTES ET ADIEUX EN MUSIQUE

La rentrée scolaire 2010 a été particulièrement festive et nous avons présenté nos premiers bacheliers: Clara Chartré, violon; Benoît Constant, violon; Éric Dufour, hautbois; Pierre-Mathieu Gauthier, euphonium; Tristan Gutierrez Garcia, trombone; Geneviève Painchaud-Guérard, piano; et Aurée Vachon, trombone. La violoniste Cendrine Despax et la clarinetiste Julie Dunn-Cuillierier terminaient une maîtrise. Ils sont les premiers diplômés universitaires de l'histoire du Conservatoire.

La fête était également au rendez-vous le 27 mars 2011, à la salle J.-A.-Thompson, pour un très beau concert au bénéfice de la Fondation du Conservatoire, concert auquel j'ai moi-même participé comme clarinette basse. *Desjardins symphonique* réunissait sur scène Richard Desjardins et l'Orchestre du Conservatoire de Trois-Rivières, ainsi que de nombreux professeurs et directeurs. On retrouvait 84 musiciens bénévoles issus de toutes les générations et tous formés au Conservatoire. Gilles Bellemare, qui a orchestré la version symphonique des chansons de Richard Desjardins et qui dirigeait l'orchestre, parlait d'une heureuse collaboration, « sans conteste l'une des plus belles de ma carrière », affirmait-il.

Le 1^{er} avril, les élèves du Conservatoire de musique de Québec soulignaient le départ du maestro Yoav Talmi, chef à l'Orchestre symphonique de Québec pendant deux mandats. Ils lui ont rendu un hommage bien senti au cours d'un récital donné à la Chapelle du musée de l'Amérique française, pour souligner

photo: Daniel Jalbert



Richard Desjardins en prestation durant le concert-bénéfice *Desjardins symphonique*, à la salle J.-A.-Thompson, le 27 mars 2011

l'intérêt qu'il leur a porté, ainsi que l'héritage artistique qu'il laisse à la grande région de Québec.

Le 16 juin, durant le dernier mois de l'exercice, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine annonçait une aide de 6,6 M\$ pour construire un nouveau bâtiment en annexe au Conservatoire de musique de Val-d'Or, en collaboration avec la Ville de Val-d'Or, qui sera promotrice et partenaire dans cet ouvrage d'une superficie de 960 mètres carrés et respectant les normes les plus strictes d'acoustique et d'insonorisation d'un lieu d'enseignement de la musique. Cette annonce était particulièrement attendue, car les locaux du Conservatoire ne répondaient plus aux besoins. Plusieurs dignitaires participaient à la cérémonie, comme le député d'Abitibi-Est, Pierre Corbeil, également ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscaminque et du Nord-du-Québec; on y a aussi vu le maire de Val-d'Or, Fernand Trahan, ainsi qu'Angèle Dubeau, violoniste et membre du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Toujours en juin, nous avons conclu un protocole d'entente avec l'Unité régionale de soutien aux cadets de la région de l'Est pour ouvrir la voie à des collaborations. Il s'agira d'assurer la formation musicale et théâtrale de plusieurs dizaines de cadets et de leur offrir des activités avec

l'un ou l'autre des neuf établissements du Conservatoire. Nous avons officiellement signé ce protocole le 11 juin, à Valcartier, en présence de l'équipe de direction du Programme des cadets, dont le lieutenant-colonel et commandant Pierre Labelle, décédé accidentellement depuis, et le capitaine de corvette Carl Coulée. Le Conservatoire était représenté par la présidente de son conseil d'administration, Francine Grégoire, et par son directeur des études et du développement, André Picard.

De plus, nous sommes particulièrement heureux de la façon dont se déroule la modernisation de la bibliothèque du Conservatoire. Échelonné sur trois ans, ce projet nous a déjà conduits, après deux ans, à informatiser les deux tiers des 140 000 titres des bibliothèques des établissements. Cette opération nous permet pour la première fois de dresser un inventaire détaillé de nos ouvrages, ce qui aidera ensuite à enrichir nos collections.

Pour finir, je tiens à remercier les partenaires du milieu, ainsi que les employés, les professeurs et les élèves, car tous donnent au Conservatoire son ancrage dans la société et contribuent à assurer son rayonnement.

A handwritten signature in black ink, reading "Nicolas Desjardins". The signature is fluid and cursive.

Le directeur général
Nicolas Desjardins





LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par voie législative en 1942. La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est responsable de l'application de sa loi constitutive.

La MISSION du Conservatoire est d'assurer une formation professionnelle en musique et en art dramatique fondée sur l'excellence. C'est ainsi qu'il suscite et soutient dans le milieu culturel une formation de grande qualité, en même temps qu'il appuie les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale sur tout le territoire québécois.

Le MANDAT du Conservatoire consiste à administrer et à exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs, et à leur perfectionnement (L.R.Q., c. C-62.1, a.19).

Le Conservatoire est formé d'un RÉSEAU de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or; et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Il est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité, du niveau élémentaire jusqu'au second cycle universitaire. Ses programmes de formation professionnelle en art dramatique adoptent la structure des programmes des grandes écoles où tous les cours sont obligatoires, de l'entrée à la diplomation. D'une année à l'autre, il compte environ 800 élèves en musique et 75 élèves en art dramatique.

À la différence des institutions des systèmes scolaires collégial et universitaire, qui sont financées en fonction du nombre de leurs étudiants, le Conservatoire est financé à même les crédits du ministère chargé de la culture, à partir d'une enveloppe budgétaire annuelle qui limite et détermine le nombre de ses élèves. C'est pourquoi ces derniers y sont admis uniquement au mérite, par audition.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs et de ses élèves passés et actuels témoignent de l'excellence de la formation dont il est l'héritier, et dont il se fait le promoteur, tant en musique qu'en art dramatique.

LES FAITS SAILLANTS

LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat d'études préparatoires en musique	6	11	7	9	7	4	5	49
Diplôme d'études intermédiaires en musique	4	21	10	5	3	2	1	46
Diplôme d'études collégiales en musique	3	4	4	3	3	3	1	21
Certificat d'études supérieures en musique I	1							1
Diplôme d'études supérieures en musique I		5	3					8
Diplôme d'études spécialisées en musique	1	1						2
Baccalauréat en musique	3	9	3	5	1	1		22
Diplôme d'études supérieures en musique II		2						2
Diplôme d'études supérieures spécialisées en musique		1						1
Diplôme d'artiste en musique		8	1			1		10
Maîtrise en musique		3	4		2	1		10
Certificat de stage de perfectionnement en musique		2	1					3
Total	18	67	33	22	16	12	7	175

Résultats aux Concours de sortie	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Prix		12	5	1	1	2		21
Prix avec grande distinction		5			1			6
Total		17	5	1	2	2		27

ART DRAMATIQUE — formation professionnelle	CADM	CADQ	Total
Jeu	9	10	19
Scénographie		1	1
Total	9	11	20

ART DRAMATIQUE — formation continue	CADM
Doublage pour adultes	52
Doublage pour enfants	12
Voix et micro	16
Phonétique et diction	10
Adaptation pour le doublage/perfectionnement	4
Adaptation pour la surimpression vocale	7
Improvisation	15
Détection pour le doublage	3
Corps et voix	14
Total	133

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau
 CMM : Conservatoire de musique de Montréal
 CMQ : Conservatoire de musique de Québec
 CMR : Conservatoire de musique de Rimouski
 CMS : Conservatoire de musique de Saguenay

CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières
 CMVD : Conservatoire de musique de Val-d'Or
 CADM : Conservatoire d'art dramatique de Montréal
 CADQ : Conservatoire d'art dramatique de Québec

LA FORMATION

La formation en musique comprend cinq cycles au cours desquels les élèves travaillent une « spécialité » ; il s'agit de l'instrument de l'élève ou encore du chant, de la direction d'orchestre ou de la composition. De plus, les programmes comprennent des cours communs qui contribuent à donner à tous une solide formation générale en musique : formation auditive et théorique, histoire de la musique, analyse et techniques d'écriture.

Du premier au quatrième cycle, les élèves empruntent un parcours qui les mène du primaire (études préparatoires) jusqu'au niveau universitaire (études supérieures, baccalauréat et maîtrise). Au cinquième cycle, un stage de perfectionnement leur permet de réaliser des projets personnels qui contribuent à leur cheminement professionnel en tant que musiciens. D'un niveau à l'autre, ils évoluent graduellement, en passant par le cycle intermédiaire ou collégial. Tous

participent à de petits et grands ensembles. Dans les cours de groupes, le faible ratio maître-élèves offre une grande proximité, un suivi pédagogique optimal, un encadrement personnalisé et un apprentissage individualisé.

DEUX PROFILS DE FORMATION EN MUSIQUE

La formation en **interprétation** englobe les professions d'instrumentistes, de chanteuses et de chanteurs et de chefs d'orchestre. Elle est offerte aux cycles préparatoire, intermédiaire (collégial), supérieur I (1^{er} cycle universitaire), supérieur II (2^e cycle universitaire), jusqu'au stage de perfectionnement.

La formation en **composition** comprend les diverses techniques d'écriture musicale, la composition et la composition électroacoustique. Elle s'échelonne sur les trois cycles postcollégiaux : supérieur I, supérieur II et stage de perfectionnement.

L'EXPÉRIENCE DE LA SCÈNE

La formation en musique au Conservatoire comprend de nombreuses occasions de jouer, de chanter ou de diriger en public, tant pour les compositeurs que pour les interprètes, ce qui donne aux élèves une solide expérience de la scène.



Florence Brassard, piano, élève de Jacinthe Couture et soliste pour le concert d'automne de l'Orchestre des Jeunes au Conservatoire de musique de Saguenay

LA LISTE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS AU CONCOURS DE SORTIE

John Giffen	chant	Prix
Andrée-Anne Laprise	chant	Prix
Danielle Vaillancourt	chant	Prix
Marianne Martel-Turcot	cor	Prix
Béatrice Cadrin	direction d'orchestre	Prix
Philippe Ménard	direction d'orchestre	Prix
François Pothier Bouchard	direction d'orchestre	Prix
Myriam Beaulieu	flûte	Prix
David Ratelle	guitare	Prix avec grande distinction
Hilario Yanez Ramirez	guitare	Prix
Thomas Chartré	musique de chambre	Prix
Marie-Claude Duchesne	orgue	Prix avec grande distinction
Jean-Michel Grondin	orgue	Prix
Gaël Chabot-Leclerc	percussion	Prix
Mehdi Bilal Ghazi	piano	Prix avec grande distinction
Gabrielle Gingras	piano	Prix
Carl Matthieu Neher	piano	Prix
Aude St-Pierre	piano	Prix
David Gagnon-Stylenko	saxophone	Prix
Francis Pigeon	trompette	Prix
Audray Boivin-Laframboise	tuba	Prix
Geneviève Beaudoin	violon	Prix avec grande distinction
Stéphanie Caplette	violon	Prix
Victor Fournelle-Blain	violon	Prix avec grande distinction
Jean-Frédéric Tixier	violon	Prix
Octavie Dostaler-Lalonde	violoncelle	Prix avec grande distinction
Émilie Girard-Charest	violoncelle	Prix

**TROIS SPÉCIALITÉS
EN ART DRAMATIQUE**

Le Conservatoire d'art dramatique s'adresse à des élèves titulaires d'un diplôme d'études collégiales. Il offre deux programmes, l'un en Jeu et l'autre en Scénographie, dont le niveau correspond au premier cycle universitaire, ainsi qu'un programme en Mise en scène et création dont le niveau correspond au deuxième cycle universitaire.

JEU

La formation en Jeu prépare les élèves à entreprendre une carrière artistique professionnelle d'interprète au théâtre, au cinéma, dans les médias ainsi que dans les multiples domaines connexes. Échelonné sur trois ans consécutifs et à temps complet, ce programme offre des activités d'apprentissage et de développement qui favorisent un entraînement pratique intensif. Les cours portent sur l'interprétation, le jeu devant caméra, la création, l'improvisation, l'écriture, la diction et la phonétique, la voix, la lecture, le chant, le mouvement, les masques, le mime, la pantomime, le clown,

la commedia dell'arte, l'histoire du théâtre, le théâtre tragique, les nouvelles dramaturgies, le combat et la danse. Cependant, certains cours sont offerts uniquement à Québec, comme le jeu clownesque et la commedia dell'arte, ou à Montréal, comme le jeu devant la caméra.

SCÉNOGRAPHIE

La formation en Scénographie est offerte exclusivement au Conservatoire d'art dramatique de Québec. Elle mène les élèves aux métiers de conceptrices et de concepteurs de décors, d'accessoires et de costumes. Au cours des deux premières années, on y apprend les techniques de base pour exécuter des maquettes et des plans, et pour réaliser des accessoires de spectacles. En troisième année, les élèves conçoivent les décors, les costumes, les éclairages, les accessoires et des affiches des productions.

MISE EN SCÈNE ET CRÉATION

La formation en Mise en scène et création, d'un niveau équivalent au deuxième cycle universitaire, est offerte

depuis peu au Conservatoire d'art dramatique de Québec. Elle s'adresse à des candidats qui possèdent déjà une formation en art dramatique ou une expérience de la création scénique, et vise à former des artistes capables de soutenir leurs propres créations scéniques aux plans de la direction des comédiens, de la conception de l'espace ou de l'écriture. Ce programme dure un an ou deux, selon le profil des candidats.

FORMATION CONTINUE

Depuis 1989, le Conservatoire d'art dramatique de Montréal offre une formation continue pour répondre aux besoins de perfectionnement des professionnels de la scène déjà en exercice et élargir leurs horizons professionnels, qu'ils soient diplômés ou non du Conservatoire. On enseigne des techniques aussi variées que l'écriture dramatique, le doublage et l'adaptation, l'usage du micro, le jeu devant caméra, la phonétique et la diction, la manipulation de marionnettes ou encore le tango.

LA LISTE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS EN ART DRAMATIQUE

Charles-Étienne Beaulne	Jeu
Stéphanie Belanger	Jeu
Marie-Eve Charbonneau	Jeu
Nathalie Doummar	Jeu
Julien Hurteau	Jeu
Guylaine Jacob	Jeu
Louis Labarre	Jeu
Simon Lacroix	Jeu
Raphaëlle Lalande	Jeu
Sarah Laurendeau	Jeu
Danielle Le Saux-Farmer	Jeu
Simon Lepage	Jeu
Mélissa Merlo	Jeu
Jonathan Morin	Jeu
Noémie O'Farrell	Jeu
Pier-Olivier Plourde	Jeu
André Robillard	Jeu
Maxime Robin	Jeu
Carl Vincent	Jeu
Gabrielle Arseneault	Scénographie

Visitez les pages des diplômés 2011 du Conservatoire d'art dramatique de Montréal et du Conservatoire d'art dramatique de Québec: www.conservatoire.gouv.qc.ca

photo : Louise Leblanc



Simon Lepage, élève finissant du Conservatoire d'art dramatique de Québec, dans une scène de la pièce *Ils sont tous ces humains!* présentée en octobre 2010 au Théâtre du Conservatoire. Mise en scène: Jacques Lessard.

LES ÉLÈVES

EN MUSIQUE

PRIX D'EUROPE

LE PRIX JOHN NEWMARK

VICTOR FOURNELLE-BLAIN, violoniste, élève de Johanne Arel

LA BOURSE DE LA BANQUE TD AU MEILLEUR CANDIDAT DE LA CATÉGORIE CORDES

VICTOR FOURNELLE-BLAIN, violoniste, élève de Johanne Arel

LE PRIX HEDWIGE BURUIANA REMIS AU MEILLEUR VIOLONISTE DU CONCOURS

VICTOR FOURNELLE-BLAIN, violoniste, élève de Johanne Arel

CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE CORDES, 12 ANS

AGNÈS LANGLOIS, violoncelliste, élève de Carole Sirois

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE CORDES, 19 ANS

ÉLIANE CHAREST-BEAUCHAMP, violoniste, élève d'Anne Robert

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE PERCUSSION

À CLAVIER, 17 ANS

OLIVIER TREMBLAY-NOËL, percussionniste, élève de Gabriel Dionne

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE PIANO, 10 ANS

DANIEL CLARKE BOUCHARD, élève de Richard Raymond

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE PIANO, 12 ANS

Philippe Gagné, pianiste, élève de St' Pauline Charron

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE PIANO, 23 ANS

MARIANNE ROY-CHEVARIER, élève de Suzanne Goyette

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE ORGUE, 19 ANS

ÏOAN BASTARACHE, organiste, élève de Raymond Perrin

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE ORGUE, 23 ANS

EMMANUEL BERNIER, organiste, élève de Danny Bélisle

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE ORGUE, 25 ANS

MARIE-CLAUDE DUCHESNE, organiste, élève de Régis Rousseau

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE VENTS, 21 ANS

JONATHAN LAPERLE, flûtiste, élève de Marie-Andrée Benny

PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE VENTS, 16 ANS

LUDOVIK LESAGE-HINSE, saxophoniste, élève de Claude Brisson



Jonathan Morasse, trombone, élève de Angus Armstrong

MÉDAILLE SPÉCIALE DE BRONZE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

MARIE BÉGIN, violoniste, élève de Jean Angers

FLORENCE BRASSARD, pianiste, élève de Jacinthe Couture

ALEXIS LAVOIE LABEL, tromboniste, élève d'Yvan Moreau

GABRIELLE MARQUIS, violoniste, élève de Johanne Pothier

JONATHAN MORASSE, tromboniste, élève d'Angus Armstrong

PHILIPPE RONDEAU-GAUTHIER, guitariste, élève de Pierre-Louis Thérien

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LA JEUNESSE

FLORENCE BRASSARD, pianiste, élève de Jacinthe Couture

JACOB COULOMBE, trompettiste, élève de Gilbert Blais

LES PROFESSEURS

EN MUSIQUE

LISE BEAUCHAMP, professeure au Conservatoire de musique de Montréal, hautbois solo à l'Orchestre Métropolitain (OM) – **MARIE-ANDRÉE BENNY**, professeure au Conservatoire de musique de Montréal, flûte solo à l'OM – **RENÉ GOSSELIN**, professeur au Conservatoire de musique de Montréal, contrebasse solo à l'OM

PATRICE RICHER, professeur au Conservatoire de musique de Montréal, trombone solo à l'OM – **LOUIS-PHILIPPE MARSOLAIS**, professeur au Conservatoire de musique de Montréal, cor solo à l'OM –

JEAN-GUY PLANTE, professeur au Conservatoire de musique de Montréal, timbales solo à l'OM

PRIX OPUS DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE, DISQUE DE L'ANNÉE,

Bruckner, Symphonie n° 8, Orchestre Métropolitain, Yannick Nézet-Séguin, chef, Étiquette ATMA

LOUISE BESSETTE, professeure au Conservatoire de musique de Montréal, PRIX OPUS - CONCERT DE L'ANNÉE À

MONTRÉAL pour *Le quatuor selon Schnittke* avec le Quatuor Molinari et Louise Bessette

PRIX OPUS - CONCERT DE L'ANNÉE -

MUSIQUES MODERNE, CONTEMPORAINE pour *Le quatuor selon Schnittke* avec Quatuor Molinari et Louise Bessette

GUY CARMICHAEL, professeur au Conservatoire de musique de Québec, PRIX D'EXCELLENCE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Prix de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec pour l'excellence de sa contribution au développement de la musique classique dans la grande région de la Capitale-Nationale

HELMUT LIPSKY, professeur au Conservatoire de musique de Montréal, PRIX OPUS - MEILLEUR DISQUE DE L'ANNÉE - MUSIQUES DU MONDE pour le DC « *Helmut Lipsky - Mélosphère avec Suzie LeBlanc* ».

EN ART DRAMATIQUE

MARIE-JOSÉE BASTIEN, professeure au Conservatoire d'art dramatique de Québec, a remporté le PRIX LOUISE-LA HAYE DE LA CRÉATION THÉÂTRALE POUR LE JEUNE PUBLIC, en collaboration avec trois auteurs, pour sa pièce *Éclats et autres libertés*. Ce prix, accompagné d'une bourse de 10 000 \$, a été remis au collectif d'auteurs par le CEAD-Diffusion.

EN MUSIQUE

JUNE ANDERSON, soprano

Reconnue pour son aisance tant dans le répertoire lyrique que dramatique, June Anderson s'est produite sur les scènes européennes et américaines avec des chefs renommés.

MONTRÉAL, 23 MARS 2011

JOHANNE AREL, violon

Professeure au Conservatoire de musique de Montréal, Johanne Arel a formé de nombreux violonistes, dont plusieurs lauréats de concours. Plusieurs institutions de la musique font appel à ses connaissances et à ses qualités de pédagogue. Johanne Arel est également violon solo de l'Ensemble Amati et cofondatrice et directrice adjointe du Camp musical des Laurentides.

SAGUENAY, 5 FÉVRIER 2011



Jeanne-Sophie Baron, élève de Guylaine Grégoire, en cours de maître avec Johanne Arel, violoniste

photo: Michel Baron

ODAIR ASSAD, guitare

Après avoir joué en tandem avec son frère guitariste Sergio, à New York, puis en Europe, Odaïr Assad se produit pour la première fois en solo en 2008. Cet événement sera suivi de nombreux autres récitals. M. Assad enseigne la guitare au Conservatoire Royal de Mons, en Belgique.

GATINEAU, 11 FÉVRIER 2011

MONTRÉAL, 16 FÉVRIER 2011

PIERRE BEAUDRY, trombone

Diplômé du Conservatoire de musique de Trois-Rivières où il a obtenu des Premiers Prix en trombone, en tuba et en musique de chambre, il occupe le poste de trombone basse à l'Orchestre symphonique de Montréal.

GATINEAU, 15 JANVIER 2011

JOSHUA BELL, violon

Musicien engagé, virtuose d'une grande sensibilité, Joshua Bell est l'un des grands violonistes de l'heure. Sa curiosité et ses goûts musicaux l'ont attiré dans plusieurs expériences et celui qu'on appelle « l'étoile de la musique classique » mène décidément une carrière non conventionnelle.

MONTRÉAL, 15 JANVIER 2011

photo: joshuabell.com



Joshua Bell

JULIE BELLAVANCE, saxophone

Premier Prix de saxophone et de musique de chambre du Conservatoire de musique de Québec, médaillée d'or pour les mêmes disciplines du Conservatoire de musique de Cergy-Pontoise, elle s'est produite comme soliste et chambriste en Amérique du Nord et en Europe. Julie Bellavance enseigne à Québec et au camp musical d'Asbestos.

RIMOUSKI, 3 FÉVRIER 2011

YVON BELLEMARE, piano jazz

Musicien professionnel, Yvon Bellemare enseigne à l'Université de Sherbrooke et au Cégep de Trois-Rivières. Comme pianiste et directeur musical, il a effectué de nombreuses tournées et a accompagné plusieurs artistes.

TROIS-RIVIÈRES, 19 JANVIER 2011

YEHONATAN BERICK, violon

Yehonatan Berick poursuit une carrière internationale de soliste, de chambriste et de pédagogue. Il enseigne le violon à l'Université du Michigan à Ann Arbor. Durant l'été, il participe comme professeur et artiste en résidence à divers festivals.

QUÉBEC, 12 NOVEMBRE 2010

JULIEN BISAILLON, guitare

Guitariste soliste et membre de différents ensembles de musique de chambre et de musique contemporaine, Julien Bisailon détient un doctorat en interprétation de l'Université de Montréal.

GATINEAU, 8 DÉCEMBRE 2010

MARC BOUCHARD, cor

Marc Bouchard, diplômé du Conservatoire, a poursuivi sa formation à la Julliard School of Music ainsi qu'à Liège, avant d'occuper le poste de cor solo à l'Orchestre de la RTL au Luxembourg. Il est actuellement professeur au Conservatoire de Luxembourg et à l'Union du Grand-Duc Adolphe (UGDA).

TROIS-RIVIÈRES, 22 FÉVRIER 2011

MATHIEU BOUCHER, didactique instrumentale

Doctorant en didactique instrumentale, Mathieu Boucher a précédemment obtenu le Prix en contrepoint et en guitare au Conservatoire de musique de Québec. Ses recherches portent sur l'utilisation de la vidéo dans le travail instrumental des guitaristes de niveau collégial.

SAGUENAY, 14 JANVIER 2011

ADRIAN BUTTERFIELD, violon baroque

Chef d'orchestre, chef violoniste, concertiste chambriste et professeur, Adrian Butterfield est directeur musical du Tilford Bach Society et directeur musical associé du London Händel Festival. Il dirige des ensembles tels le London Händel Orchestra and Players et le Theatre of Early Music, à Montréal.

MONTRÉAL, 5 FÉVRIER 2011

GAUTIER CAPUÇON, violoncelle

Interprète de musique de chambre ou soliste avec des orchestres prestigieux, Gautier Capuçon est fréquemment invité dans de nombreux festivals.

MONTRÉAL, 7 NOVEMBRE 2010

ANGELA CHENG, pianiste

Lauréate de nombreux prix et de bourses prestigieuses, Angela Cheng enseigne à l'Université du Colorado et à l'Oberlin Conservatory of Music.
QUÉBEC, 3 FÉVRIER 2011

NORA CISMONDI, hautbois

Après des études au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, Nora Cismondi remporte plusieurs prix internationaux. Elle est actuellement hautbois solo de l'Orchestre National de France.
MONTRÉAL, 9 AVRIL 2011

ALEXANDRE DA COSTA, violon

Diplômé du Conservatoire de musique de Québec et de l'Université de Montréal, gagnant de nombreux prix internationaux, Alexandre da Costa a joué dans les plus grandes salles du monde avec différents orchestres. Il a enregistré plusieurs disques solos sous étiquette XXI-21 et ATMA.
GATINEAU, 18 FÉVRIER 2011

LISE DAoust, flûtiste

Flûte solo de la Société de musique contemporaine du Québec, Lise Daoust est professeure agrégée et vice-doyenne aux études en interprétation à la Faculté de musique de l'Université de Montréal.
QUÉBEC, 25 FÉVRIER 2011
GATINEAU, 23 JANVIER 2011

ALAIN DESGAGNÉ ET ANDRÉ MOISAN, clarinettes

Après des études au Conservatoire de musique de Québec et à la Northwestern University, Alain Desgagné a été clarinette solo au sein du Winnipeg Symphony Orchestra. Il est actuellement clarinette associé à l'Orchestre symphonique de Montréal et professeur à la faculté de musique de l'Université McGill. André Moisan occupe le poste de saxophone solo et clarinette basse à l'Orchestre symphonique de Montréal. Il est également professeur agrégé à la faculté de musique de l'Université de Montréal.
GATINEAU, 5 FÉVRIER 2011

JIM EWEN, basson

Diplômé des universités de Colombie-Britannique et de Cincinnati, Jim Ewen a occupé le poste de basson principal à l'Orchestre symphonique de Victoria, à l'Orchestre de l'Opéra de Vancouver et à l'Orchestre symphonique de Taipei. Il est membre de l'Orchestre symphonique de Winnipeg.
GATINEAU, 4 MAI 2011

JEAN-YVES FOURMEAU, saxophone

Héritier de la grande école française, Jean-Yves Fourmeau est à la fois soliste, chambriste, musicien d'orchestre et pédagogue. Professeur au Conservatoire de Cergy-Pontoise et directeur de collection aux éditions Billaudot, il est fondateur d'un quatuor qui porte son nom.
MONTRÉAL, 17 MARS 2011

MICHEL FOURNIER, piano

Pédagogue, conférencier et concertiste, Michel Fournier est reconnu comme un maître de la musique impressionniste qui communique avec brio sa passion et son art.
GATINEAU, 13 NOVEMBRE 2010

HÉLÈNE GAGNÉ, violoncelle

Pédagogue et concertiste reconnue, Hélène Gagné enseigne le violoncelle à l'Université Concordia et la musique de chambre à l'institut Suzuki de Montréal.
GATINEAU, 25 SEPTEMBRE 2010

GRÉGOIRE GAGNON, guitare

Après un Prix en guitare et en musique de chambre au Conservatoire de musique de Gatineau, Grégoire Gagnon a reçu un doctorat en musique de l'Université de Montréal. Il poursuit une carrière d'interprète et enseigne à l'École de musique de l'Outaouais et à l'Académie Gagnon.
GATINEAU, 20 OCTOBRE 2010

WASHINGTON GARCIA, piano

Détenteur d'un doctorat du Peabody Institute de la John Hopkins University, Washington Garcia mène une carrière de concertiste en Amérique et en Europe. Il est coordonnateur du département de piano et professeur adjoint à la Texas State University de San Marcos.
GATINEAU, 22 JANVIER 2011

JULIETTE HUREL, flûte

Une des flûtistes incontournables de la scène musicale française, Juliette Hurel est flûte solo à l'Orchestre Philharmonique de Rotterdam. Elle enseigne au Conservatoire Royal de La Haye.
MONTRÉAL, 13 JANVIER 2011

DAVID HUTCHENREUTHER, violoncelle

Après des études au New England Conservatory of Music auprès d'Aldo Parisot, David Hutchenreuther est entré à l'Orchestre du Centre National des Arts où il occupe, depuis 1978, le poste de violoncelle solo assistant.
GATINEAU, 31 JANVIER 2011

CHRISTOPHER JACKSON, chant et choral baroque

Passionné par les grands maîtres de la polyphonie vocale baroque et de la Renaissance, Christopher Jackson est reconnu comme un maître de la musique ancienne. Il a cofondé le Studio de musique ancienne de Montréal.
GATINEAU, 12 MARS 2011

DAVID JACQUES, guitare baroque

Doctorant en interprétation de la musique ancienne de l'Université de Montréal, David Jacques a enregistré sous étiquettes ATMA et Analekta. Il enseigne la guitare classique au Cégep de Sainte-Foy et à l'Université Laval et assure la direction artistique du Festival des musiques sacrées de Québec.
GATINEAU, 12 FÉVRIER 2011

ANNIE LAFLAMME, flûte et musique baroque

Détentrice d'une maîtrise en interprétation de l'Université McGill, Annie Laflamme a étudié le traverso au Conservatoire de Vienne et au Conservatoire Royal de La Haye. Elle joue avec différentes formations en Amérique, en Europe, au Japon et en Inde.
RIMOUSKI, 24 MARS 2011

STÉPHANE LÉVESQUE, basson

Diplômé du Conservatoire de musique de Montréal et de l'Université Yale, Stéphane Lévesque occupe le poste de basson solo à l'Orchestre symphonique de Montréal en plus d'enseigner à l'Université McGill.
GATINEAU, 27 NOVEMBRE 2010



photo : Michel Baron

Alexandre Da Costa

DARREN LOWE, violon

Violon solo de l'Orchestre symphonique de Québec depuis 1987 et chambriste accompli, Darren Lowe a fondé le duo Lowe-Beaubien et le Trio Frontenac. Il enseigne la musique de chambre au Conservatoire de musique de Québec. QUÉBEC, 27 MARS 2011

MATHIEU LUSSIER, basson baroque

L'un des bassonistes baroques les plus connus en Amérique du Nord, Mathieu Lussier joue fréquemment avec Les Violons du Roy, l'Ensemble Arion et l'Orchestre baroque Tafelmusik. Il enseigne à l'Université McGill et à l'Université du Québec à Montréal. GATINEAU, 21 OCTOBRE 2010

JEAN-MICHEL MALOUF, cuivres

Diplômé du Conservatoire de musique de Montréal en direction d'orchestre, trombone et musique de chambre, Jean-Michel Malouf a obtenu un Diplôme d'Artiste de l'Université McGill. Il succède au père Fernand Lindsay à la tête des Chanteurs de la Place Bourget et est fréquemment invité à diriger des ensembles. VAL-D'OR, 19 FÉVRIER 2011

PASCALE MARGELY, flûte

Professeure au Conservatoire de musique de Gatineau et à l'École de musique de l'Outaouais, Pascale Margely est invitée à jouer pour le Théâtre Lyrique de Hull, les Concerts Ponticello, en plus d'organiser ses propres concerts de musique de chambre avec diverses formations. VAL-D'OR, 12 MARS 2011

LOUIS-PHILIPPE MARSOLAIS, cor

Louis-Philippe Marsolais, lauréat de nombreux prix, concertiste et chambriste réputé, assure la direction artistique de l'ensemble Pentaèdre, est cor solo de l'Orchestre Métropolitain et professeur au Conservatoire de musique de Montréal. MONTRÉAL, 16 JANVIER 2011

PIERRE PERDIGON, musique baroque

Organiste, docteur en physique et licencié en musicologie, Pierre Perdigon a été professeur au Conservatoire de Marseille et au Conservatoire de Grenoble. Il est titulaire de l'orgue de l'église de l'Immaculée-Conception à Lyon. RIMOUSKI, 17-18 FÉVRIER 2011

JEAN-GUIHEN QUEYRAS, violoncelle

Invité par les orchestres du monde entier, Jean-Guihen Queyras a fondé le quatuor à cordes Arcanto, en plus de collaborer avec plusieurs musiciens éminents. Il est professeur à la Musikhochschule de Stuttgart. MONTRÉAL, 7 DÉCEMBRE 2010

ADALBERTO MARIA RIVA, piano

Lauréat de nombreux prix, Adalberto Maria Riva présente des récitals en Europe et en Amérique et donne régulièrement des concerts-conférences sur la littérature pianistique. QUÉBEC, 12 OCTOBRE 2010
RIMOUSKI, 14 OCTOBRE

BRUNO ROUSSEL, guitare

Premier Prix avec grande distinction en guitare et en musique de chambre et diplômé de la Yale School of Music, Bruno Roussel est régulièrement invité à se produire comme soliste et chambriste. Il dirige l'Académie de guitare de l'Outaouais et enseigne la guitare classique, acoustique et électrique. GATINEAU, 19 JANVIER 2011

JEAN-SÉBASTIEN ROY, violon

Prix avec Grande distinction à l'unanimité du jury du Conservatoire de musique de Montréal en 2002, Jean-Sébastien Roy poursuit sa formation au Cleveland Institute of Music. Il remporte le Prix d'Europe en 2006. Lauréat du Concours OSM et du prix Joseph Rouleau au Concours Musical International de Montréal, il effectue une importante tournée de récitals à travers le Canada, de 2009 à 2011. RIMOUSKI, 21 JANVIER 2011

MARIKO SATO, piano

Mariko Sato donne de nombreux récitals solo et en formation de musique de chambre avec violon, alto, violoncelle, chant, clarinette et guitare. Elle est membre adjointe du corps professoral et enseignante associée certifiée du Golandsky Institute de New York. VAL-D'OR, 6 FÉVRIER 2011

ROBERT SILVERMAN, piano

Robert Silverman a joué avec les plus grands orchestres et sous la direction de chefs renommés partout dans le monde. Il a enseigné à l'Université de Colombie-Britannique (1973-2003) où il devient directeur de l'école de musique, de 1991 à 1995. Il consacre maintenant tout son temps aux concerts et aux enregistrements. MONTRÉAL, 8 OCTOBRE 2010

photo: Michel Baron



Ekaterina Nekoz, élève de Jacinthe Couture, en cours de maître avec le pianiste Raoul Sosa

GIAMPIERO SOBRINO, clarinette

Giampiero Sobrino est l'un des clarinettes italiens les plus accomplis de sa génération. Ses concerts et récitals présentés sur les scènes du monde ont été maintes fois acclamés par la critique. MONTRÉAL, 28 SEPTEMBRE 2010

JAMES SOMMERVILLE, cor

Cor solo du Boston Symphony Orchestra, James Sommerville a remporté les plus hautes distinctions en concours et a obtenu de généreuses subventions. Sa carrière de soliste lui a attiré les éloges de la critique et du public en Amérique du Nord et en Europe. MONTRÉAL, 16 JANVIER 2011

RAOUL SOSA, piano

Menant une triple carrière de chef d'orchestre, de pianiste et de compositeur, Raoul Sosa est fréquemment invité comme expert en technique pianistique et en interprétation. De nombreux musiciens qui font maintenant carrière ont su tirer profit de son expérience. SAGUENAY, 12 FÉVRIER 2011

ANNE THIVIERGE, flûte

Anne Thivierge a obtenu une maîtrise en flûte traversière auprès de Lise Daoust, avant de poursuivre sa formation en flûte baroque à Paris et à Bruxelles. Elle joue régulièrement en Europe et au Canada et on peut l'entendre avec Le Concert des Nations, Tafelmusik, l'Ensemble Pygmalion, Arion et Masques. GATINEAU, 6 FÉVRIER 2011
QUÉBEC, 5 MARS 2011

CHARLES THOUIN et **DAVID RATELLE**, guitares
Musiciens formés au Conservatoire de
musique de Montréal, ils se produisent
dans plusieurs régions du Québec et
proposent une formule dans laquelle
alternent solos et duos d'époques variées.
Le duo Thouin-Ratelle a été invité au
Festival des Guitares du monde.
VAL-D'OR, 2 OCTOBRE 2010

TRIO HOCHELAGA: ANNE ROBERT, violon,
PAUL MARLEYN, violoncelle et
STÉPHANE LEMELIN, piano
Reconnu sur la scène canadienne comme
l'un des plus importants ensembles de
musique de chambre, le trio interprète
les grandes œuvres du répertoire tout
en accordant une place particulière
à la musique française, se donnant
pour mandat d'en explorer les
richesses méconnues.
RIMOUSKI, 20 FÉVRIER 2011

PASCAL VALOIS, guitare
Lauréat d'importantes bourses tant
en interprétation qu'en musicologie,
Pascal Valois est actuellement postdoctorant
à la Schola Cantorum Basiliensis
en Suisse où il a étudié la guitare
romantique sur instrument d'époque.
MONTRÉAL, 9 DÉCEMBRE 2010

CHRISTOPH WOLFF, musicologue
Né en Allemagne, l'organiste et musicologue
Christoph Wolff est professeur à
l'Université de Harvard. Il est également
directeur des Archives Bach à Leipzig où
il dirige un important projet de recherche.
Auteur de nombreux livres, il a reçu le
Prix Pulitzer en 2001.
MONTRÉAL, 6 DÉCEMBRE 2010



Trio Hochelaga

EN ART DRAMATIQUE, À QUÉBEC

JEAN-PHILIPPE JOUBERT, metteur en scène
de *Semblance*, une création des élèves.
Après des études en littérature et en
danse, Jean-Philippe Joubert complète sa
formation au Conservatoire d'art drama-
tique de Québec en 2001. Dès le début de
sa carrière, il fonde Nuages en pantalon –
compagnie de création où comme inter-
prète, metteur en scène et auteur, il
s'adresse autant au jeune public qu'au
public adulte. Il s'ouvre ensuite à la disci-
pline du cirque et signe la mise en scène
de Ferghana du cirque équestre Luna
Caballera et en enseignant à l'École de
cirque de Québec. Entre 2006 et 2010,
il présente *Les Muses orphelines* de
Michel Marc Bouchard, au Théâtre
de la Bordée, signe la mise en scène
de *Charbonneau et le chef* au Trident
et de *L'École des femmes* à La Bordée.
QUÉBEC, AUTOMNE 2010

JACQUES LEBLANC, metteur en scène
de *La nuit des rois* de William Shakespeare.
Diplômé au Conservatoire d'art drama-
tique de Québec en 1981, Jacques Leblanc
est un homme de théâtre aguerri et un
acteur de grand talent. Au fil de ses
30 années de carrière, on lui a confié des
rôles riches et complexes qu'il a interpré-
tés avec sensibilité, humour et passion.
Rappelons les formidables Scapin et
Argan campés au Théâtre du Trident,
puis Hosanna de la pièce de Tremblay du
même nom, Donnie, le junkie chétif et
hypocondriaque de *High Life*, et plus
récemment, le magnifique Estragon
d'*En attendant Godot* au Théâtre de la
Bordée. Ces dernières années, il a aussi
fait la mise en scène de *Hansel et Gretel*
et de *La veuve joyeuse* à l'Opéra de Québec
et signé une mise en scène éclatante
d'*Agrippina* et de *La Traviata* à l'Opéra
de Montréal. On le voit dans *Tartuffe* de
Molière au Théâtre du Trident et, dans
la peau du shakespearien Richard III
et dans celle d'Arnolphe dans *L'École des
femmes* de Molière, au Théâtre de la
Bordée, qu'il dirige depuis maintenant
six ans. Il a reçu de nombreuses distinc-
tions: à plusieurs reprises le prix
Paul-Hébert, le prix Janine-Angers, le
prix Nicky-Roy, le prix de la meilleure
mise en scène, le prix de la fondation
de l'Opéra de Québec et plusieurs fois le
prix des abonnés du Trident.
QUÉBEC, HIVER 2011



Jean-Philippe Joubert

EN ART DRAMATIQUE, À MONTRÉAL

FRÉDÉRIC BLANCHETTE, metteur en scène
d'*Appartement B*, création collective
des élèves.
Auteur, comédien et metteur en scène,
Frédéric Blanchette a écrit plus d'une
quinzaine de courtes pièces pour le
Théâtre ni plus ni moins, dont il est
membre fondateur. Il a mis en scène
Cheech, *Les hommes de Chrysler sont en ville*,
pour lesquelles il a été en nomination
pour la révélation de l'année à la Soirée
des Masques 2004, et *Gestion de la ressource
humaine* de François Létourneau. Il est
aussi l'auteur de la pièce *Le périmètre*,
présentée en ouverture de la saison
2006-2007 au Théâtre d'Aujourd'hui
et pour laquelle il a remporté le Masque
du texte original.
MONTRÉAL, AUTOMNE 2010

CLAUDE LEMIEUX, metteur en scène de *Kroum* d'Hanokh Levin. Claude Lemieux appartient au Groupe de La Veillée depuis 1980. Sous la direction de Téó Spsychalski, il a incarné des rôles-clés tels Rogojine dans *L'idiot* d'après Dostoïevski, Nibec dans *Dans le petit Manoir* de Witkiewicz, Vautrin dans *Un bal nommé Balzac* et Lébiadkine dans *Les démons* d'après Dostoïevski. À titre de metteur en scène, il a signé l'adaptation et la mise en scène de *Joseph et ses frères*, d'après Thomas Mann (1989), de *L'anarque*, d'après Jünger (1990). Il nous a également offert *La femme comme champ de bataille* (1998) et *Théâtre décomposé ou l'homme poubelle* (1997) du roumain Matéi Visniec.
MONTRÉAL, HIVER 2011

ALBERT MILLAIRE — *Mes amours de personnages*, cours de maître. Pendant une heure et demie, avec quelques notes et un verre d'eau, Albert Millaire redonne vie à une foule de personnages qu'il a eu le bonheur d'interpréter au cours de ses 55 ans de carrière. Il raconte leurs déboires et leurs grandes joies, à l'occasion d'une rencontre passionnément théâtrale avec son public à qui il doit tout. Monologues, improvisations, anecdotes, tragédie, comédie, libertinage avec, au menu, Shakespeare, Corneille, Racine, Jean de la Fontaine, des poètes libertins, Edmond Rostand et beaucoup d'autres auteurs contemporains, d'ici ou d'ailleurs. Ce cours de maître a permis à nos élèves de renouer avec ce répertoire français toujours aussi vivant et si difficile à interpréter. Albert Millaire, élève du Conservatoire à sa fondation et directeur intérimaire dès sa sortie, représente un phare pour notre institution.
LE 24 SEPTEMBRE 2010

IGOR OVADIS, metteur en scène de *Le jardin de griottes* d'Anton Tchekov. Igor Ovadis est né en Union Soviétique. Formé à l'École supérieure de théâtre, de musique et de cinéma de Leningrad (aujourd'hui l'Académie de Théâtre de Saint-Pétersbourg), il a pour maître le grand pédagogue russe Zinovy Korogodski, lui-même élève de la célèbre Maria Knebel, qui assistait Stanislavski dans ses dernières recherches. En 1990, il émigre au Québec. Il joue beaucoup au théâtre et fait des mises en scène. Il a entre autres monté, d'après ses propres adaptations, *Crime et châtiment*, *À propos de la neige fondante* et *Le songe de l'oncle* de Dostoïevski. Il tourne également au cinéma (le rôle-titre dans le film *Cosmos*) et à la télévision (10-07. *Affaire Kafka*, *Pollock*, *Ent'Cadieux*, *Les tumultueuses aventures de Jack Carter*, *Minuit le soir*). Igor Ovadis enseigne au Conservatoire d'art dramatique de Montréal depuis 1992.
MONTRÉAL, PRINTEMPS 2011

MARCEL SABOURIN, cours de maître. Les élèves et les professeurs ont eu le bonheur d'entendre Marcel Sabourin tout dire sur sa vie et son œuvre. Cet apparent délire sur les grandes et petites choses de la vie, ce témoignage d'une destinée en constante réflexion, ces détours par l'anecdote, le concret pour s'envoler vers la voûte céleste, ces conseils intimes, ces politesses essentielles, ces postures fondamentales, cette mise en perspective de notre insignifiance et de notre absolue grandeur, de notre position exceptionnelle dans l'Histoire et de notre fatuité légendaire... a laissé nos élèves mieux outillés pour comprendre et agir, pour jouer et être mis en jeu.
LE 21 MARS 2011

THÉÂTRE PARMINOU, cours de maître. Le Théâtre Parminou est une troupe de création et de tournée dont la mission artistique est de développer un théâtre populaire engagé dans les problématiques sociales de son époque. Le Théâtre Parminou compte, après 35 ans, plus de 500 créations et près de 2 millions de spectateurs de tous âges. Parminou proposait une classe de six heures sur le théâtre-forum et le théâtre interactif, qui cherchent à inclure le public dans le déroulement de la représentation. Cette conférence explore les processus de création que le Théâtre Parminou utilise et qui aboutit à la création de courtes scènes qu'on pourrait imaginer comme partie du spectacle.
LE SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2010

photo: Louis-Michel Major



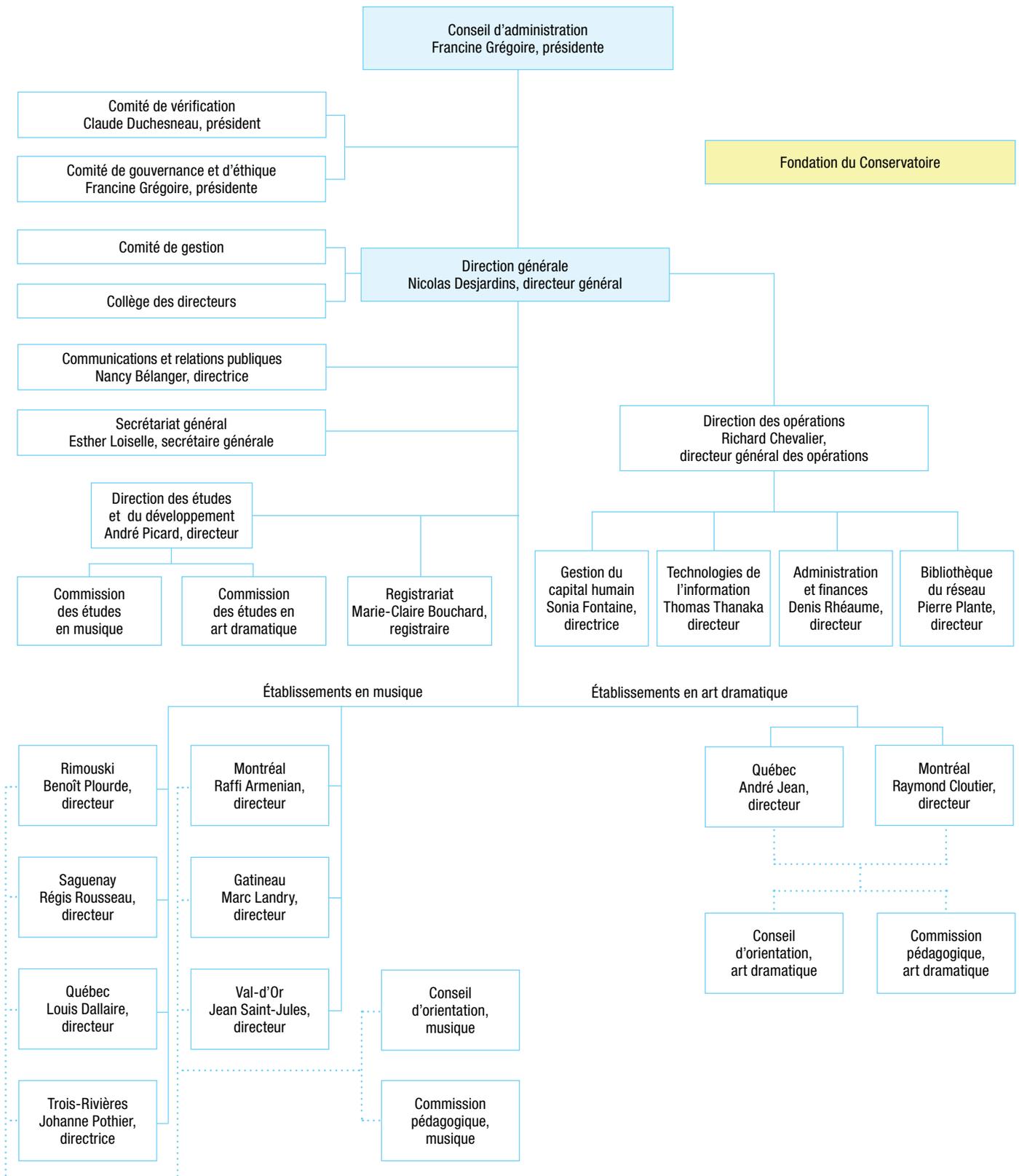
Albert Millaire

photo: ??????? ???????



Richard Desjardins et l'Orchestre du Conservatoire composé d'élèves actuels et anciens du Conservatoire de musique de Trois-Rivières et de certains employés, professeurs et directeurs du réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, à l'occasion du grand concert-bénéfice *Desjardins symphonique*, le 27 mars 2011, à la salle J.-Antonio-Thompson.

L'ORGANIGRAMME



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Conservatoire compte 21 membres, dont 8 sont nommés par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et 3 sont nommés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À ces membres s'ajoutent trois directeurs, trois professeurs, un employé non enseignant et deux élèves, tous élus par leurs pairs, ainsi que le directeur général du Conservatoire.

Le conseil d'administration détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques ainsi que les plans d'action annuels qui en découlent. Il recommande à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine l'adoption des prévisions budgétaires et des états financiers. Il adopte les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, y compris le conseil d'administration, les commissions des études, les conseils d'orientation et les comités spéciaux. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration peut former des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de vérification.

Le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de trois membres du conseil d'administration qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Il a pour fonctions de développer :

- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil.

Les membres de ce comité sont Francine Grégoire, présidente, Angèle Dubeau et Marcel Côté; ces deux derniers ont succédé à Albert Millaire et Christian Proulx en cours d'année.

Le **comité de vérification** est formé de trois membres du conseil d'administration qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en effectuer le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la bonne situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil.

Les membres de ce comité sont Claude Duchesneau, président, Francine Grégoire et France-A. Lachance. Cette dernière a succédé à Marcel Côté en cours d'année.

LA PRÉSIDENTE

Francine Grégoire

LE VICE-PRÉSIDENT

Albert Millaire

LES MEMBRES

Gilles Bellemare

Élisabeth Brière

Simon Clément

Raymond Cloutier

Marcel Côté

Jean-Charles Coutu (09/10 à 12/10)

Nicolas Desjardins

François Dompiere

Albert Millaire (09/10 à 02/11)

Angèle Dubeau

Claude Duchesneau

Étienne Fillion

Michel Gonneville

Jacinthe Harbec

Louis Labarre

France-A. Lachance

Marc Landry

Marie-France Maheu

France Munger

Michel Nadeau

Benoît Plourde (09/10 à 12/10)

Christian Proulx (09/10 à 12/10)

Jean St-Jules

LES COMMISSIONS DES ÉTUDES

Le Conservatoire compte deux commissions des études, soit une pour l'enseignement de la musique et une autre pour l'enseignement de l'art dramatique. Chacune des commissions est composée du directeur des études, de professeurs et d'élèves, d'un ancien élève et d'au moins un directeur.

Les commissions des études ont pour fonction de conseiller le Conservatoire sur toute question concernant le régime pédagogique, les programmes de formation, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études du domaine de sa compétence.

Les commissions peuvent aussi donner leur avis à l'égard du calendrier scolaire, des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, de la politique institutionnelle relative à la qualité de la langue ou de toute autre politique du Conservatoire relative au développement de l'enseignement et de la formation.

Au cours de l'année 2010-2011, la Commission des études en musique a formulé plusieurs recommandations au directeur général et au directeur des études et du développement. Ses travaux ont porté notamment sur la durée minimale de cinq ans du programme préparatoire, sur les exigences et les critères d'admission aux divers programmes de premier et de deuxième cycles universitaires, ainsi que sur l'enseignement des traits d'orchestre qui font partie de la formation des instrumentistes de ces niveaux. La Commission a été aussi consultée sur l'important projet de Politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements du Conservatoire.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES EN MUSIQUE

M. Christian Vachon, président, professeur au Conservatoire de musique de Gatineau
M. Jean-Paul DesPins, professeur à l'Université du Québec à Montréal
M. Pierre Genest, ancien élève du Conservatoire
M. Bertrand Guay, professeur au Conservatoire de musique de Québec
M. Jean-Christophe Guelpa, professeur au Conservatoire de musique de Trois-Rivières
M. Marc Landry, directeur du Conservatoire de musique de Gatineau
M^{me} Élise Lavoie, professeure au Conservatoire de musique de Rimouski
M^{me} Suzanne Ouellet, professeure au Conservatoire de musique de Val-d'Or
M. André Picard, directeur des études et du développement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
M. Serge Provost, professeur au Conservatoire de musique de Montréal
M. Alexis Raynault, élève au Conservatoire de musique de Montréal
M^{me} Pascale Robineau-Charrette, élève au Conservatoire de musique de Gatineau
M^{me} Annie Vanasse, professeure au Conservatoire de musique de Saguenay

Pour sa part, la Commission des études en art dramatique n'a pas siégé en 2010-2011, année de validation et d'appropriation du tout nouveau régime pédagogique unique pour les deux établissements d'enseignement de l'art dramatique. Ses travaux reprennent à l'automne 2011.

photo : Robert Etchevery



Le jardin de griottes (La cerisaie) d'Anton Tchekhov, un spectacle d'Igor Ovadis, présenté à huit reprises au Théâtre Rouge du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, du 6 au 14 mai 2011, et mettant en vedette les finissants et finissantes 2011 du Conservatoire d'art dramatique de Montréal. De gauche à droite: Raphaëlle Lalande, Simon Lacroix, Louis Labarre et Nathalie Doummar.



LES CONSEILS D'ORIENTATION

Conformément à la Loi sur le Conservatoire, chacun des neuf établissements d'enseignement du réseau compte un conseil d'orientation constitué du directeur de l'établissement, d'un certain nombre de professeurs et d'élèves, d'un employé non enseignant et de personnes issues du milieu socioculturel dans lequel évoluent les établissements. Le conseil d'orientation a pour fonction de donner son avis sur:

- toute question que lui soumet le Conservatoire au sujet des orientations de l'établissement, en tenant compte des besoins régionaux et des perspectives d'intégration des diplômés au marché du travail;
- l'amélioration des services dispensés par l'établissement.

Le conseil d'orientation doit être consulté sur:

- les modalités d'application du régime pédagogique dans l'établissement;
- l'organisation scolaire;
- les projets de règles entourant la conduite et la discipline des élèves;
- le budget alloué à l'établissement.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ORIENTATION DES SEPT ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE EN 2010-2011

POSTES / FONCTIONS	GATINEAU	MONTRÉAL	
Trois enseignants de l'établissement élus par leurs pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Alain Lamothe Yves Léveillé Pascale Margely	Johanne Arel Claire Ouellet Serge Provost	
Le responsable pédagogique de l'établissement d'enseignement, si ce poste existe, est membre d'office	—	Guy Fouquet	
Un membre du personnel non enseignant de l'établissement élu par ses pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Denis Thibault	Jean Landry	
Un élève à temps complet de l'établissement élu par ses pairs; mandat d'un an, renouvelable une fois	Pascale Robineau-Charrette	Simon Henri	
Un parent d'élève ne faisant pas partie du personnel de l'établissement d'enseignement élu par ses pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Marie-Josée Bergeron	Yvan Hains	
Une personne nommée par les autres membres du conseil d'orientation après consultation d'organismes du milieu de la musique; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Catherine Gagné	—	
Une ou deux personnes nommées par les autres membres du conseil d'orientation après consultation des milieux de l'éducation et de la formation; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Claude Belisle Serge Fortin	Denis Tanguay	
Un ou des membres additionnels nommés par les autres membres du conseil d'orientation; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Robert Gendron Chantal Legault	Richard Charron	

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ORIENTATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE L'ART DRAMATIQUE EN 2010-2011

POSTES / FONCTIONS	MONTRÉAL	QUÉBEC
Deux enseignants de l'établissement élus par leurs pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Yves Morin Patricia Nolin	Jean-Nicolas Marquis Denis Denoncourt
Un membre du personnel non enseignant de l'établissement élu par ses pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Diane Leduc	Lucie Beauvillier
Un élève à temps plein de l'établissement élu par ses pairs; mandat d'un an, renouvelable une fois	Sarah Laurendeau	Nicolas Drolet
Deux personnes nommées par les autres membres du conseil d'orientation après consultation d'organismes que le Conservatoire juge représentatifs du milieu de l'art dramatique; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Geneviève Rioux Frédéric Blanchette	Vacant
Une personne nommée par les autres membres du conseil d'orientation après consultation de collèges d'enseignement général et professionnel et d'établissements d'enseignement de niveau universitaire; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Georges Adamczyk	Vacant
Un membre additionnel nommé par les autres membres du conseil d'orientation; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Michel Desjardins	Vacant

	QUÉBEC	RIMOUSKI	SAGUENAY	TROIS-RIVIÈRES	VAL-D'OR
	Andrew Clayden François Paradis Réal Toupin	Josée April Gabriel Dionne Luis Sarobe	Louise Bouchard Jacinthe Couture Pierre Lamontagne	Gilles Bellemare Michel Kozlovsky Denise Trudel	Donald Ferland Hélène Marchand Pierre-Louis Thérien
	—	Carmen Parent	—	—	—
	—	Guillaume Bélanger	France Tremblay	Pascal Pépin	Claudine Bélanger
	Émilie Baillargeon	David Gagnon	Marie-Kristine Coulombe	Étienne Fillion	Alexandre Benoît Blacksmith
	Sophie Lemieux	Frédéric Deschenaux	Marlène Claveau	Jacinthe Lachance	Serge Gaudreault
	—	Natacha Huot	—	Thérèse Boutin	Bertrand Lessard
	—	Renaud Bouillon Édith De Champlain	Francine Belle-Isle	André Godbout Guy Lavigne	Linda Perron-Beauchemin
	—	—	Marie-Dominique Bergeron Christine Boily	Claude Beaudoin Gisèle Biron Stella Montreuil	—

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

Constituée en janvier 2007, la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (FAECMADQ) réunit cinq fois par année neuf élèves élus par chacune des neuf associations d'élèves du réseau du Conservatoire.

En plus d'avoir la responsabilité d'élire les élèves qui siégeront à la commission des études en musique, à la commission des études en art dramatique et au conseil d'administration, en début d'année, la FAECMADQ a pour mission de défendre les droits des élèves, de faire valoir la perspective étudiante à la direction générale et de maintenir un dialogue entre les élèves des différents établissements.

En 2010-2011, la FAECMADQ, s'appuyant maintenant sur de solides bases de fonctionnement, a pu se pencher sur plusieurs dossiers, notamment :

- le suivi du projet de modernisation des bibliothèques (incluant le réseau sans fil);
- la participation à la consultation sur la Politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements;
- la participation à la consultation sur le Plan stratégique 2011-2016 du Conservatoire;
- l'établissement d'une structure de base de soutien psychologique uniforme à travers le réseau;
- l'encouragement des efforts de renouveau à la Fondation du Conservatoire;
- l'accès à des ressources concernant le financement artistique et l'intégration du marché du travail, notamment au répertoire de bourses d'études de l'Université du Québec;
- le suivi de la mise à jour de la Politique visant à prévenir le harcèlement;
- le contexte des examens terminaux 2010-2011;
- la création d'un microsite interne FAECMADQ à même le site du Conservatoire.

LES DÉLÉGUÉS DE LA FAECMADQ EN 2010-2011 :

ÉTIENNE FILLION

Président,
délégué du Conservatoire de musique
de Trois-Rivières

PASCALE CHARRETTE

Secrétaire,
déléguée du Conservatoire de musique
de Gatineau

EMMANUEL BERNIER

Trésorier,
délégué du Conservatoire de musique
de Québec

LOUIS LABARRE

Vice-président,
délégué du Conservatoire d'art
dramatique de Montréal

GAËL CHABOT-LECLERC

délégué du Conservatoire de musique
de Saguenay

ÉTIENNE CHÉNARD

délégué du Conservatoire de musique
de Rimouski

MIGUEL LABBÉE

délégué du Conservatoire de musique
de Val-d'Or

DANIELLE LE SAUX-FARMER

déléguée du Conservatoire d'art
dramatique de Québec

ALEXIS RAYNAULT

délégué du Conservatoire de musique
de Montréal



photo - Bernard Préfontaine

Des élèves du Conservatoire en concert à la Place des Arts.

LA MISE EN ŒUVRE

DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011

LE BILAN DE L'AN 3

ORIENTATION 1

Développer le plein potentiel de chaque élève recruté par le Conservatoire.

ORIENTATION 2

Consolider le rôle d'agent de développement.

ORIENTATION 3

Exploiter au mieux le récent statut de corporation publique autonome du Conservatoire.

ACTIONS PRIORITAIRES	STATUT			RÉSULTATS VISÉS
	RÉALISÉ	EN VOIE DE RÉALISATION	DIFFÉRÉ	
PÉDAGOGIE				
Obtenir l'autorisation d'accorder des grades et des diplômes universitaires en musique, profil écriture-composition, ainsi qu'en art dramatique.		✓		Avoir assuré aux élèves un traitement et une reconnaissance de leur formation qui soient équitables au regard de leur niveau et de leur travail.
Redéfinir le profil des élèves à recruter et revoir les normes d'admission.		✓		Avoir favorisé la qualité de l'enseignement et haussé le niveau des services.
Réviser les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des programmes en musique.		✓		Avoir développé les partenariats, le maillage et l'échange de projets avec le milieu.
Élaborer une Politique institutionnelle sur l'appréciation et la valorisation des enseignements après consultation des instances concernées.	✓			Avoir développé des partenariats et des projets communs entre les établissements du Conservatoire.
Mettre à l'essai la formation à distance par les moyens technologiques appropriés.	✓			
Développer des ententes de collaboration avec les écoles, les collèges, les universités et certains organismes qui œuvrent en musique ou en art dramatique pour améliorer l'offre de services.	✓			
Développer la notion d'écoles, de professeurs et d'élèves affiliés.		✓		
Assurer une veille stratégique des grandes tendances observées dans le monde.	✓ (en continu)			
Participer aux grands débats sur l'enseignement et sur les préoccupations des milieux artistiques (congrès, colloques, événements d'intérêt).	✓			
Participer à la rédaction du Rapport annuel d'activités du Conservatoire.	✓			

ACTIONS PRIORITAIRES	STATUT			RÉSULTATS VISÉS
	RÉALISÉ	EN VOIE DE RÉALISATION	DIFFÉRÉ	
Soutenir la disponibilité des ressources du réseau tant humaines que matérielles.	✓			Avoir haussé l'utilisation des ressources humaines et matérielles.
Mettre en place une nouvelle structure de tarification.		✓		Avoir développé certains services du Conservatoire dans les centres et en région.
Moderniser les centres de documentation et les collections: 1) Informatiser les collections et la gestion. 2) Structurer le volet archivistique.		✓ ✓		Avoir adopté des principes de reddition de comptes et d'évaluation de la qualité des services à la population, qui soient en accord avec les attentes gouvernementales, en matière de gouvernance.
Construire un plan d'acquisition et d'entretien de l'équipement et des instruments: 1) Élaborer une politique d'acquisition et d'entretien des équipements. 2) Se doter d'un plan triennal d'investissements mis à jour.	✓			Avoir identifié les besoins du Conservatoire en matière de technologies de l'information et la façon d'y répondre adéquatement.
Élaborer les prochaines conventions collectives en les adaptant à la réalité du Conservatoire: 1) Procéder aux négociations. 2) Adopter et mettre en application les conventions collectives de travail.		✓ ✓		Avoir collaboré à la restructuration de la Fondation du Conservatoire. Avoir haussé le sentiment d'appartenance des professeurs et du personnel de soutien en créant un bon climat.
Procéder à une mise à jour des descriptions d'emploi.	✓			Avoir développé des partenariats et des projets communs entre les établissements du Conservatoire.
Produire un état de la situation de la réforme administrative pour l'ensemble des établissements.		✓		
Responsabiliser les gestionnaires sur les attentes gouvernementales au sujet de la reddition de comptes.	✓			
Systématiser le transfert d'expertise afin d'assurer la relève et en prévision des départs à la retraite.	✓			
Soutenir la mise en place, le déroulement, le suivi des activités et la gestion comptable de la Fondation.	✓			
Développer les contacts susceptibles de consolider le réseau des partenaires et des donateurs.	✓			
Élaborer un plan d'action annuel découlant du plan stratégique du Conservatoire.	✓			
Participer à la réalisation du Rapport annuel d'activités.	✓			

ACTIONS PRIORITAIRES	STATUT			RÉSULTATS VISÉS
	RÉALISÉ	EN VOIE DE RÉALISATION	DIFFÉRÉ	
Accroître l'utilisation des médiums électroniques pour promouvoir le Conservatoire et diffuser les réalisations des professeurs.	✓ (en continu)			Avoir haussé la renommée des professeurs et leur sentiment d'appartenance à l'institution.
Communiquer largement les activités du Conservatoire : concert, cours de maître ou exercice pédagogique.	✓ (en continu)			Avoir renforcé la visibilité et la crédibilité du Conservatoire.
Mettre à contribution les directeurs des établissements dans le suivi de la carrière des anciens, en collaboration avec le secteur des communications des établissements.		✓		Avoir collaboré à la restructuration de la Fondation.
Être présents et se tenir informés de l'évolution des services offerts dans le milieu (revues, abonnements, liste de distribution, etc.).	✓ (en continu)			Avoir collaboré à la reddition de comptes du Conservatoire.
Participer activement aux congrès, colloques, débats et autres événements d'intérêt.	✓ (en continu)			
Contribuer à faire savoir aux différents intervenants l'importance de leur collaboration pour transmettre l'information.	✓ (en continu)			
Doter la Fondation du CMADQ des outils nécessaires au bon déroulement d'une campagne de sollicitation.	✓ (réalisé)	✓ (à diffuser)		
Mobiliser les gestionnaires pour être à l'affût des possibilités d'obtenir des ressources externes.	✓			
Collaborer avec la Fondation pour élaborer un calendrier d'activités et des outils spécifiques pour la promouvoir auprès de possibles donateurs.	✓			
Produire le Rapport annuel d'activités.	✓			

ACTIONS PRIORITAIRES	STATUT			RÉSULTATS VISÉS
	RÉALISÉ	EN VOIE DE RÉALISATION	DIFFÉRÉ	
Tenir des séances du conseil d'administration du Conservatoire au cours de l'année scolaire 2010-2011 et prendre les moyens nécessaires pour assurer la réalisation des suivis qui en découlent.	✓			Avoir collaboré à la bonne marche des nouvelles structures de gestion du Conservatoire.
Répondre aux demandes ministérielles diverses (fiches pour rentrées parlementaires, défense des crédits, informations ad hoc, etc.) ainsi qu'à celles venant d'autres ministères et organismes.	✓			Avoir collaboré à la reddition de comptes du Conservatoire auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et du Vérificateur général.
Produire un cadre de gestion environnementale et le plan d'action annuel afférent, conformément à la Stratégie gouvernementale de développement durable et en assurer le suivi.	✓ (plan d'action et suivi 2)	✓ (suivi en continu)		Avoir renforcé la visibilité et la crédibilité du Conservatoire.
Prendre part aux formations organisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et relayer l'information pertinente auprès du personnel du Conservatoire.	✓ (en continu)			Avoir obtenu des informations sur le degré de satisfaction de la clientèle et du milieu au regard des services offerts par le Conservatoire.
Assurer la conduite des dossiers corporatifs au sein du Conservatoire.	✓			Avoir collaboré à la restructuration de la Fondation.
Réaliser un sondage de satisfaction auprès des élèves, des professeurs, du personnel et des partenaires externes du Conservatoire, et publier les résultats.	✓			
Répondre aux demandes adressées au Conservatoire en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	✓			
Participer à la rédaction du Rapport annuel d'activités du Conservatoire.	✓			

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUAND L'AVENIR EST AUJOURD'HUI

Le premier plan d'action de développement durable du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution, de même qu'à travers les événements artistiques qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale.

Le plan d'action a été développé en tenant compte des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (neuf établissements dans sept régions différentes, et présence de tous les niveaux d'enseignement dans chacun des établissements), de la mission et des responsabilités que lui confie le législateur (Loi sur le Conservatoire, L.R.Q., c. C-62.1), ainsi que des gens qui y travaillent.

Le plan d'action convie les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à opter pour les meilleurs choix possibles, eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

La deuxième année du plan d'action de développement durable du Conservatoire a été marquée par la production d'un cadre de gestion environnementale pour améliorer le bilan de l'institution en cette matière.

La mobilisation des individus à la mise en œuvre du plan d'action de développement durable révèle les défis majeurs que posent la pluralité des réalités sociales, environnementales, économiques et culturelles de l'étalement territorial, les limitations posées par les ressources humaines et financières, et la nature même de la formation artistique offerte qui nécessite, des personnes, qu'elles y consacrent l'essentiel de leurs efforts. De plus, le Conservatoire doit s'ajuster à son statut relativement récent de corporation publique autonome.

ACTION 1

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectifs organisationnels Faire connaître le concept de développement durable à l'ensemble du personnel et aux élèves du Conservatoire. Faire connaître l'engagement du Conservatoire pour le développement durable.		
ACTION 1	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.	Préparer ou adapter des outils visant à sensibiliser et à former les diverses catégories de personnes – personnel enseignant et non enseignant, élèves, membres des instances chargées de gérer le Conservatoire – au concept de développement durable et aux principes qu'il sous-tend et qui doivent être pris en compte dans la réalisation des actions du Conservatoire.	Complété
	Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.	Complété
INDICATEURS	Taux du personnel administratif rejoint par les activités de sensibilisation et de formation	
	Taux de la clientèle scolaire rejointe par les activités de sensibilisation et de formation	
	Taux des membres de comités de gestion rejoints par les activités de sensibilisation et de formation	
CIBLES	100 % du personnel administratif d'ici la fin de l'année 2009	
	50 % de la clientèle scolaire d'ici la fin de l'année 2009	
	100 % des membres des comités de gestion rejoints d'ici la fin de l'année 2009	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<p>Le Conservatoire a participé à l'enquête sur le taux de sensibilisation des employés du secteur public à la démarche de développement durable au Québec, confiée à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.</p> <p>Les résultats de l'enquête démontrent que l'objectif gouvernemental a été atteint et même dépassé : 90 % du personnel des ministères et organismes est sensibilisé à la démarche de développement durable, la cible était de 80 %.</p>	

Le Conservatoire a participé à la formation sur la mise en œuvre des plans d'action de développement durable des ministères et organismes (11-01-20), offerte par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le développement durable fait aussi partie des points statutaires traités lors des rencontres du comité de gestion, qui réunit mensuellement les gestionnaires et responsables des divers secteurs d'activités du Conservatoire, de même qu'il est régulièrement mis à l'ordre du jour des séances du conseil d'administration du Conservatoire.

ACTION 2

OBJECTIFS

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectifs organisationnels

Faire connaître le concept de développement durable à l'ensemble du personnel et aux élèves du Conservatoire.
Faire connaître l'engagement du Conservatoire au regard du développement durable.

ACTION 2	GESTES	SUIVIS
Rendre la préoccupation du développement durable présente dans le plan de communication et l'inclure dans le rapport annuel d'activités.	Produire des messages, capsules sur le développement durable et les intégrer, lorsque jugé à-propos, aux outils de promotion, au site Web du Conservatoire et à la correspondance électronique.	En continu
	Réserver une section du rapport annuel d'activités du Conservatoire aux activités de développement durable menées par le Conservatoire.	Complété
INDICATEURS	Taux du personnel administratif rejoint par les activités de sensibilisation et de formation	
	Taux de la clientèle scolaire rejointe par les activités de sensibilisation et de formation	
	Taux des membres de comités de gestion rejoints par les activités de sensibilisation et de formation	
CIBLES	100 % du personnel administratif d'ici la fin de l'année 2009	
	50 % de la clientèle scolaire d'ici la fin de l'année 2009	
	100 % des membres des comités de gestion rejoints d'ici la fin de l'année 2009	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2010-2011, des messages électroniques sur le développement durable ont régulièrement été envoyés aux gestionnaires, aux employés administratifs, aux professeurs et aux élèves dont le Conservatoire possède l'adresse électronique.	
	Le plan directeur des technologies du Conservatoire prévoit que tous les élèves auront une adresse électronique de l'institution au cours des prochains mois.	

En 2010-2011, le Conservatoire a produit les capsules de sensibilisation électroniques *Les échos DD* à l'intention des gestionnaires, du personnel et des élèves. Les thèmes suivants y ont été abordés: la mise en place du cadre de gestion environnementale au Conservatoire; les impacts environnementaux, sociaux, économiques et sur la santé liés aux habitudes de déplacements de la population; les solutions écoresponsables disponibles – transport collectif, transport actif, covoiturage; Jour de la Terre.

Les établissements d'enseignement rendent ces capsules accessibles aux élèves en les affichant dans les espaces qu'ils fréquentent.

Une rubrique *Développement durable* apparaît dans le *Répertoire d'affaires de la direction générale du Conservatoire*, catalogue électronique intranet qui regroupe les principaux documents de gestion auxquels ont accès tant le personnel de la direction générale que celui des établissements d'enseignement du réseau.

Dans les bureaux de sa direction générale, le Conservatoire met à la disposition de son personnel, pour consultation, des articles sur le développement durable glanés dans divers médias.

ACTION 3

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif organisationnel Intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion du Conservatoire.		
ACTION 3	GESTES	SUIVIS
Mettre en place des mesures visant à favoriser l'écoresponsabilité au sein du Conservatoire et de son réseau d'établissements d'enseignement.	Adopter une politique d'acquisitions qui prend en compte à la fois les dispositions contenues dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable et les singularités du Conservatoire (ex. : rapport qualité-coût-durabilité dans l'achat des instruments).	Complété
	Établir un plan d'entretien de l'équipement et des instruments.	Complété
	Produire un cadre de gestion environnementale.	Complété
INDICATEURS	État d'avancement de la mise en œuvre de pratiques d'entretien et d'acquisition écoresponsables au Conservatoire	
	Production d'un cadre de gestion environnementale	
CIBLES	Mise en place et adoption par le conseil d'administration d'une politique d'acquisition écoresponsable	
	Mise en œuvre d'un plan d'entretien des inventaires à travers le réseau d'établissements d'enseignement du Conservatoire en 2010	
	Élaboration d'un cadre de gestion environnementale pour 2012	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	La politique d'acquisition au Conservatoire a été adoptée par la résolution CA-2010-2011-23 du conseil d'administration. Elle se double d'un plan d'entretien des inventaires. Le cadre de gestion environnementale a pour sa part été adopté par les autorités de l'institution au mois de janvier 2011.	

Formé du directeur de l'administration et des finances, de la secrétaire générale, du directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières et des responsables administratifs de quatre établissements d'enseignement de la musique, soit Val-d'Or, Gatineau, Trois-Rivières et Saguenay, le *Groupe de travail sur le cadre de gestion environnementale du Conservatoire* a produit un cadre de gestion environnementale. Les objectifs qu'il poursuit sont les suivants: 1) Amener le personnel et les élèves à modifier leurs habitudes de déplacements; 2) Produire et diffuser la documentation dans le respect de l'environnement; 3) Favoriser les pratiques d'approvisionnement et d'acquisitions écoresponsables.

Le *Comité sur la gestion des équipements* assure la gestion du parc d'instruments de musique et d'équipement spécialisé ainsi que du mobilier détenu par le Conservatoire.

Enfin, le Conservatoire a produit une politique d'acquisition qui établit les règles d'acquisition des biens et des services par le Conservatoire: 1) en précisant le partage des responsabilités en la matière; 2) en assurant la cohérence et l'uniformité des pratiques d'acquisition efficaces et efficaces à travers le réseau d'établissements; 3) en déterminant la propriété des biens acquis par le Conservatoire; 4) en encourageant le partage des ressources matérielles et le regroupement d'approvisionnement; 5) en favorisant des pratiques d'approvisionnement écoresponsables; 6) en garantissant et en prévoyant un processus d'acquisition ouvert et transparent.

ACTION 4

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.		
Objectif organisationnel Favoriser la consommation responsable au Conservatoire.		
ACTION 4	GESTES	SUIVIS
Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser).	Augmenter le recours aux produits recyclés et recyclables.	En continu
	Réduire l'utilisation de papier en recourant systématiquement à l'impression recto verso partout dans le réseau.	Complété
	Augmenter l'utilisation des technologies de l'information dans les communications avec le personnel, les élèves et les partenaires.	Poursuivi
	Rendre les formulaires d'admission et d'inscription des élèves disponibles sur le site Web du Conservatoire.	Inscrit
INDICATEURS	Poursuite et développement des actions entreprises en matière de gestion des matières résiduelles : <ul style="list-style-type: none"> doter tous les établissements d'enseignement de bacs de récupération bien identifiés et bien situés : carton, papier, plastique, verre, métal; réduire la consommation de papier; mettre en place un portail internet de prestation électronique de services auprès du personnel, de la clientèle scolaire et de la population en général. 	
CIBLES	Bacs de récupération : fin de 2010	
	Diminuer de 20 % la consommation de papier d'ici la fin de 2010	
	Portail internet : d'ici la fin de 2010	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Tous les établissements d'enseignement sont munis de bacs de récupération. Les pratiques du Conservatoire en matière d'acquisition de papier (100 % recyclé), de fournitures de bureau et de cartons contenant des fibres postconsommation respectent en tous points les normes gouvernementales.	

Pour réduire sa consommation de papier, le Conservatoire :

1. demande à tout son personnel, à l'aide d'une directive administrative, de privilégier l'impression recto verso des documents qui, au demeurant, constitue l'option par défaut;
2. recourt au montage et à la présentation électronique des documents nécessaires aux réunions tenues par les diverses instances;
3. utilise de façon optimale le courrier électronique pour les communications avec les employés, les élèves et les partenaires;
4. réutilise le papier à en-têtes périmé pour la confection de carnets et de notes de service;
5. imprime sur du papier 100 % recyclé.

Par ailleurs, le Conservatoire recourt systématiquement au réemploi des matériaux utilisés pour la fabrication des décors et des costumes de théâtre. Il achemine vers les écocentres les matériaux recyclables en fin de vie, et vers les dépôts spécialisés les rares produits toxiques non recyclables utilisés.

Le Conservatoire a rendu public son plan directeur des technologies de l'information et en a confié le déploiement, au cours des prochaines années, à une personne nouvellement recrutée.

ACTION 5

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable. (aussi Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.)		
Objectif organisationnel Soutenir les organismes et les individus dont l'action en musique ou en art dramatique constitue un élément essentiel à la vie culturelle de la région.		
ACTION 5	GESTES	SUIVIS
Maintenir et renforcer le soutien apporté par le Conservatoire à divers organismes culturels régionaux.	Poursuivre l'offre d'ateliers de formation et de perfectionnement, de prêts d'instruments et de locaux.	Poursuivi
	Faire mieux connaître les programmes externes du Conservatoire.	Complété
	Favoriser l'accès à la population aux bibliothèques des établissements d'enseignement.	Poursuivi
	Faire mieux connaître les services offerts à la population.	En continu
INDICATEURS	Nombre de prêts et de services professionnels consentis aux organismes régionaux par les établissements d'enseignement du Conservatoire	
	Nombre d'élèves inscrits aux programmes externes du Conservatoire	
	Nombre de personnes externes qui ont recours aux bibliothèques du Conservatoire	
CIBLES	Maintien du nombre de prêts et de services	
	Accroissement de 20 % d'ici 2012	
	Accroissement de 20 % d'ici 2012	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Les programmes externes du Conservatoire comptent quelque 370 utilisateurs. Ces programmes sont offerts dans les régions de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de Lanaudière, de l'Outaouais, de Gatineau, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. La région de Montréal offre le préconservatoire.	

Son statut relativement récent de corporation publique autonome (2007) permet dorénavant au Conservatoire de tarifier certains de ses services qui étaient jusque-là gratuits. C'est notamment le cas des locaux – salles de conférences, salles de cours, salles de concert, etc. – dont il dispose et que ses établissements d'enseignement rendent accessibles à leurs partenaires régionaux, organismes culturels et autres. En cela, la politique de tarification du Conservatoire est conforme aux dispositions de la *Politique de financement des services publics* du gouvernement qui prévoit que tous les ministères et organismes publics fixent et indexent annuellement les tarifs applicables à certains des services qu'ils offrent.

Le Conservatoire offre son encadrement et son soutien à des écoles de musique et à des professeurs privés, entre autres par le biais de cours de maître, d'ateliers et de cliniques de perfectionnement, de programmes de préconservatoire et de programmes externes.

Par ailleurs, pour le plus grand bénéfice de ses usagers internes et externes, le Conservatoire a entrepris un vaste chantier de modernisation des bibliothèques de ses établissements d'enseignement. En 2010-2011, le Conservatoire a embauché une équipe d'employés spécialisés qui lui permettra, d'ici deux ans, d'informatiser ses collections pour qu'elles soient accessibles à distance, et d'acquérir de nouvelles collections. La gestion de la bibliothèque sera informatisée, les installations matérielles actuelles bonifiées et les usagers auront accès à des espaces sans fil.

ACTION 6

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		
Objectif organisationnel Consolider le rôle d'agent de développement culturel du Conservatoire.		
ACTION 6	GESTES	SUIVIS
Contribuer à la vitalité culturelle des régions où le Conservatoire est implanté.	Maintenir l'offre de prestations musicales et théâtrales offertes par les établissements d'enseignement du Conservatoire.	En continu
	Initier des événements grand public susceptibles de dynamiser la vie culturelle régionale : festival de musique ou de théâtre, etc.	En continu
	Collaborer aux événements culturels régionaux.	En continu
	Prendre part activement aux débats culturels régionaux.	Poursuivi
	Sonder régulièrement la satisfaction des communautés au regard des services offerts par le Conservatoire.	Annuellement
	Reconnaître l'engagement des élèves dans des activités parascolaires.	Complété
INDICATEURS	Nombre de prestations musicales et théâtrales présentées dans chacune des régions Nombre de collaborations entre les établissements d'enseignement et les organismes culturels régionaux Taux de satisfaction des communautés au regard des services offerts par le Conservatoire	
CIBLES	Maintenir le nombre de prestations musicales et théâtrales offertes par les établissements d'enseignement du Conservatoire. Accroître en continu le pourcentage de collaborations entre le Conservatoire et les organismes culturels régionaux. Accroître en continu le niveau de satisfaction des communautés au regard des services offerts par le Conservatoire. Mettre en place une politique de reconnaissance de l'engagement étudiant d'ici la fin de 2009.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2010-2011, le Conservatoire a maintenu le nombre de prestations publiques musicales et théâtrales qu'il offre dans les différentes régions du Québec où il est présent. En ce qui a trait aux services rendus par les établissements aux communautés, 82,7 % des répondants au deuxième sondage de satisfaction mené par le Conservatoire s'en déclarent très satisfaits ou satisfaits.	

En musique, le Conservatoire a produit quelque 650 concerts et récitals publics d'élèves et de professeurs, en plus de présenter publiquement des cours de maître prestigieux. Outre sa participation et son implication dans la vie musicale d'orchestres de jeunes, notamment à Québec, dans la région du Bas-Saint-Laurent et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Conservatoire a pris une part active à la vie musicale d'orchestres professionnels : citons l'Orchestre symphonique de l'Estuaire, l'Orchestre symphonique de Gatineau, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre symphonique de Québec, l'Orchestre symphonique du Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

En art dramatique, quatre productions théâtrales des élèves de troisième année et deux récitals des élèves de première et de deuxième années ont été présentées à Québec, alors que trois productions théâtrales des élèves de troisième année et deux lectures publiques des élèves de deuxième année ont été offertes à Montréal. Les élèves de deuxième année du Conservatoire du musique de Montréal ont aussi participé à un stage de théâtre de rue dans diverses régions de France.

ACTION 7

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		
Objectif organisationnel Consolider le rôle d'agent de développement culturel du Conservatoire.		
ACTION 7	GESTES	SUIVIS
Accroître la capacité du Conservatoire d'établir des partenariats.	Développer la notion d'écoles affiliées.	En cours
INDICATEURS	Nombre de prêts et de services professionnels consentis aux organismes régionaux par les établissements d'enseignement du Conservatoire	
CIBLES	Mettre en place une politique d'écoles affiliées d'ici la fin de 2010.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Le directeur général a mandaté un groupe de travail pour développer la notion d'école affiliée au Conservatoire et ses implications. Un rapport a été produit dont les résultats se traduiront par le développement d'un réseau d'écoles affiliées, dans le cadre du plan stratégique 2011-2016 du Conservatoire.	

ACTION 8

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.		
Objectif organisationnel Solidifier les rapports entre le Conservatoire et les communautés dans lesquelles il s'enracine.		
ACTION 8	GESTES	SUIVIS
Susciter l'implication des communautés dans les conseils d'orientation des établissements d'enseignement du Conservatoire.	Faire connaître au personnel, aux élèves, aux parents et aux partenaires l'existence et la composition des conseils d'orientation ainsi que les travaux qu'ils mènent.	Complété
	Encourager les individus à siéger sur les conseils d'orientation au moment où un poste se libère.	En continu
INDICATEURS	Inclusion du nom des membres du conseil d'orientation dans les pages web de chacun des établissements d'enseignement du Conservatoire et dans le Rapport annuel qu'ils ont produit.	
CIBLES	Réserver aux conseils d'orientation de chacun des établissements d'enseignement du Conservatoire une section de leur page web, d'ici la fin de 2009. La cible a été modifiée pour répondre à la ligne éditoriale du Conservatoire. Des travaux importants ont été effectués sur le site web pour en alléger le contenu et rendre la navigation plus fluide.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Une rubrique du Rapport annuel d'activités du Conservatoire est maintenant consacrée à la composition et au travail des conseils d'orientation des établissements d'enseignement du Conservatoire.	

ACTION 9

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.		
Objectif organisationnel Faciliter l'appréciation du dossier d'un élève du Conservatoire par les institutions de niveau universitaire, au Canada et à l'étranger.		
ACTION 9	GESTES	SUIVIS
Faire reconnaître les diplômes des programmes en interprétation musicale des niveaux supérieurs I (équivalent du baccalauréat) et II (équivalent de la maîtrise) du Conservatoire.	Maintenir l'offre de prestations musicales et théâtrales offertes par les établissements d'enseignement du Conservatoire.	Complété
	Obtenir l'autorisation d'accorder des grades et des diplômes universitaires en musique.	Complété
INDICATEURS	Obtention d'un avis d'opportunité favorable de la part de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	
	Nombre de protocoles d'ententes signés avec les partenaires universitaires afin d'élargir l'offre de cours pour les élèves des niveaux supérieurs en musique	
CIBLES	Avoir obtenu un avis favorable de la part de la ministre du MELS, d'ici l'été 2009.	
	Avoir négocié des protocoles d'ententes avec les partenaires universitaires dans toutes les régions où se trouvent des établissements du Conservatoire, d'ici la fin de l'année 2009.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Le Conservatoire est dorénavant habilité à décerner le baccalauréat et la maîtrise universitaires pour les programmes d'interprétation musicale qu'il a soumis pour approbation de la ministre du MELS.	

D'autres programmes feront l'objet de démarches semblables au cours des prochaines années.

Le Conservatoire poursuit la consolidation des liens qu'il entretient avec le milieu de l'éducation :

- partenariats avec des commissions scolaires pour les écoles à vocation particulière et les programmes arts-études;
- réalisation de nombreux concerts et ateliers dans les écoles primaires et secondaires;
- partenariats avec des établissements d'enseignement collégial pour offrir le programme de formation préuniversitaire musique sanctionné par le DEC en musique, dans les sept établissements d'enseignement de la musique;
- partenariat entre l'Université du Québec à Rimouski et le Conservatoire de musique de Rimouski pour assurer le volet « musique » du programme de baccalauréat en enseignement des arts;
- signature de plusieurs protocoles d'entente avec des partenaires universitaires visant, entre autres, à élargir l'éventail des cours universitaires offerts aux élèves du réseau du Conservatoire;
- collaboration avec la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec;
- participation aux activités et aux divers projets relatifs à l'assurance qualité en matière de formation artistique supérieure de l'Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Muzikhochschulen (AEC).

ACTION 10

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.		
Objectif organisationnel Élargir l'offre de formation continue au Conservatoire.		
ACTION 10	GESTES	SUIVIS
Poursuivre l'offre de programme de formation continue au Conservatoire et développer de nouveaux programmes au besoin.	Inscrire la formation continue à l'agenda des travaux des commissions pédagogiques et du comité des études en art dramatique.	Inscrit
INDICATEURS	Évolution de l'offre de programmes de formation continue au Conservatoire	
CIBLES	Sondage annuel de satisfaction sur les besoins en formation continue offerte par le Conservatoire	
	Dépôt du rapport sur la formation continue produit par le comité des études en art dramatique	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	S/O	

photo: Louise Leblanc



La nuit des rois de William Shakespeare, avec Maxime Robin, Mélissa Merlo, Charles-Étienne Beaulne et Pier-Olivier Plourde, finissante et finissants 2011 du Conservatoire d'art dramatique de Québec. La pièce a été présentée au Théâtre du Conservatoire, du 8 au 13 mai 2011. Mise en scène: Jacques Leblanc.



LES RESSOURCES HUMAINES

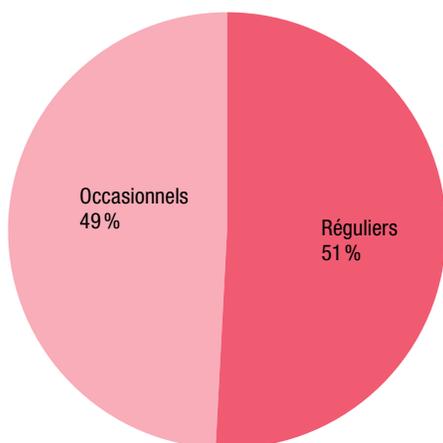
LE PERSONNEL

Au cours de l'exercice, la direction du Conservatoire a déterminé cinq valeurs qui reflétaient l'esprit qui anime le milieu de travail ainsi que les relations professionnelles et humaines au Conservatoire. Ces cinq valeurs sont : esprit d'équipe, intégrité, cohérence, respect et initiative. Elles sont véhiculées parmi les employés, utilisées dans le processus de dotation et guident nos actions.

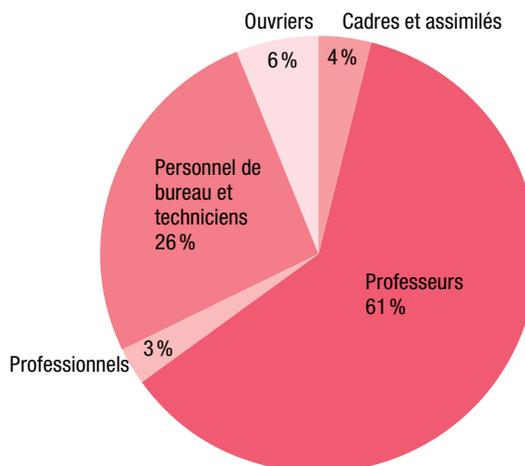
Au 30 juin 2011, le Conservatoire disposait de 350 employés réguliers et occasionnels possédant une solide connaissance et cumulant plusieurs années de service au sein de son réseau.

CATÉGORIES D'EMPLOIS	POSTES RÉGULIERS	POSTES OCCASIONNELS	TOTAL DES POSTES
Cadres et assimilés	16	0	16
Professeurs	97	115	212
Professionnels	9	0	9
Personnel de bureau et techniciens	54	37	91
Ouvriers	1	21	22
TOTAL	177	173	350

RÉPARTITION DES EMPLOIS RÉGULIERS ET OCCASIONNELS



RÉPARTITION DES POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI



DOTATION ET MOUVEMENT DE PERSONNEL

En 2010-2011, la direction de la gestion du capital humain a réalisé 31 concours de recrutement afin de pourvoir des postes réguliers et occasionnels. De ce nombre, 16 employés ont quitté leur poste pour un départ à la retraite bien méritée.

LA FORMATION

En 2010, le Conservatoire a consacré 148 205 \$ à la formation de son personnel pour un total de 437 jours d'activités de développement.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

Le 31 mars 2010, les quatre conventions collectives des employés venaient à échéance. Avec son nouveau statut de corporation publique, le Conservatoire devait négocier ses premières conventions collectives.

Au terme de 16 rencontres entre le comité de négociation du Conservatoire et le Syndicat de la fonction publique du Québec, une entente de principe a été acceptée par le personnel de bureau, technique et ouvrier. À ce jour, les négociations se poursuivent avec le Syndicat des professeurs de l'État du Québec et celles avec le Syndicat des professionnels n'ont pas encore débuté.

EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Les travaux relatifs au maintien de l'équité salariale ont débuté au courant de l'année 2010-2011. Les résultats de cet exercice ont été présentés au Syndicat de la fonction publique du Québec.

ÉVALUATION

Au courant de l'automne 2010, la direction de la gestion du capital humain mettait en place de nouveaux outils d'évaluation du personnel. L'objectif était de rétablir l'opération annuelle d'évaluation et ainsi permettre aux gestionnaires et aux employés du Conservatoire d'échanger, de planifier plus efficacement le perfectionnement et de faire profiter l'organisation du plein potentiel de ses employés.

LES NOUVELLES RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

Les montants des bonis annuels au rendement inclus dans la rémunération totale représentent les sommes versées au cours de l'exercice financier 2010-2011 à la suite de l'évaluation du rendement de l'exercice 2009-2010.

	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL
Cadres	7	23 577\$
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	-	-
TOTAL	7	23 577\$

LES ÉTATS FINANCIERS

LE RAPPORT DE LA DIRECTION

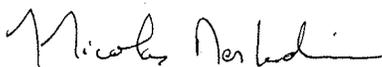
Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Nicolas Desjardins
Directeur général



Richard Chevalier, CA
Directeur général des opérations

Québec, le 8 novembre 2011

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui comprennent le bilan au 30 juin 2011, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2011 totalisant 5,7 millions de dollars (2,6 millions de dollars au 30 juin 2010) témoignent que le Conservatoire a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.Q.R., chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

Le Vérificateur général du Québec,

 Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 8 novembre 2011

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

de l'exercice clos le 30 juin 2011

	2011	2010
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	27 799 069 \$	28 374 752 \$
Droits de scolarité	1 034 384	961 352
Intérêts	56 606	15 450
Autres produits	447 788	289 760
	29 337 847	29 641 314
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	17 063 828	16 943 299
Loyers et location	6 455 224	6 281 293
Services professionnels, administratifs et autres	1 603 260	1 435 291
Services d'entretien	935 672	850 465
Frais de déplacements	477 535	624 385
Fournitures et approvisionnements	408 877	439 941
Frais d'intérêts sur emprunts	2 448 404	2 464 306
Frais bancaires	4 239	4 473
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	521	1 551
Amortissement des immobilisations corporelles	2 967 474	2 919 566
	32 365 034	31 964 570
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3 027 187)\$	(2 323 256)\$

LE DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 30 juin 2011

	2011	2010
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(2 638 192)\$	(314 936)\$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3 027 187)	(2 323 256)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN (note 14)	(5 665 379)\$	(2 638 192)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE BILAN

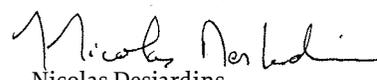
au 30 juin 2011

	2011	2010
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 107 014 \$	2 329 619 \$
Placement temporaire, acceptation bancaire au taux de 1,02 %, échéant le 29 juillet 2011	1 498 770	2 000 000
Créances (note 4)	1 370 410	575 553
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	274 472	130 780
Frais payés d'avance	186 393	227 351
	4 437 059	5 263 303
EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 6)	866 192	1 732 385
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	3 930 607	2 640 454
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	46 231 533	47 523 324
	55 465 391 \$	57 159 466 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 8)	1 947 416 \$	1 754 181 \$
Charges à payer et frais courus (note 9)	1 210 762	857 869
Portion sur le dû au gouvernement du Québec échéant à court terme (note 10)	223 394	241 791
Provision pour vacances (note 11)	1 733 076	1 796 963
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	594 250	603 573
Produits reportés	76 998	78 250
Portion de la dette à long terme, échéant à court terme (note 13)	1 404 766	1 224 927
	7 190 662	6 557 554
DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 10)	628 650	852 044
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 11)	5 827 642	5 797 573
SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 12)	3 012 437	2 035 137
DETTE À LONG TERME (note 13)	44 471 379	44 555 350
	61 130 770	59 797 658
DÉFICIT CUMULÉ (note 14)	(5 665 379)	(2 638 192)
	55 465 391 \$	57 159 466 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)		
ÉVENTUALITÉ (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Francine Grégoire
Présidente


Nicolas Desjardins
Directeur général

LE FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 30 juin 2011

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(3 027 187)\$	(2 323 256)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	609 006	382 889
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	521	1 551
Amortissement des immobilisations corporelles	2 967 474	2 919 566
	549 814	980 750
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	(794 857)	1 004 155
Frais payés d'avance	40 958	(161 621)
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	866 193	866 193
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 433 845)	(1 127 363)
Charges à payer et frais courus	374 499	(1 683 358)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	358 971	745 291
Produits reportés	(1 252)	6 820
Provisions pour vacances et congés de maladie	(33 818)	328 941
	(623 151)	(20 942)
Flux de trésorerie (utilisés) provenant des activités d'exploitation	(73 337)	959 808
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 697 810)	(1 466 616)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	1 343 335	1 128 495
Remboursement des emprunts bancaires	(1 150 100)	(1 000 000)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(241 791)	(253 593)
Nouvelle dette à long terme	1 378 498	1 044 578
Remboursement de la dette à long terme	(1 282 630)	(1 166 968)
Flux de trésorerie provenant (utilisés) pour les activités de financement	47 312	(247 488)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 723 835)	(754 296)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 329 619	5 083 915
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	2 605 784 \$	4 329 619 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., chapitre C - 62.1) et amendée par la Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2006, chapitre 26). Cette dernière a modifié les dispositions financières qui régissent le Conservatoire faisant en sorte qu'elles sont devenues non budgétaires depuis le 31 mars 2007.

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur du marché).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Développement informatique	3 et 5 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans

Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location auxquels le Conservatoire est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges, au cours de l'exercice où ils surviennent.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

PROVISION POUR CONGÉS DE VACANCES

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

RÉGIME DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conservatoire ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produit lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Le cas échéant, les subventions affectées sont constatées à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux produits en fonction de la période couverte par ces droits.

Les produits d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2011	2010
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		
Frais de fonctionnement	27 107 200 \$	27 944 274 \$
Virement des subventions constatées à titre de produits de l'exercice (note 12)	609 006	382 889
Intérêts sur emprunts bancaires	31 455	32 959
Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement ⁽¹⁾	51 408	14 630
	27 799 069 \$	28 374 752 \$

⁽¹⁾ Apparenté sous contrôle commun

4. CRÉANCES

	2011	2010
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	866 193 \$	– \$
Compte à recevoir – Société immobilière du Québec ⁽¹⁾	5 200	5 173
Taxes à recevoir	446 219	519 854
Intérêts à recevoir	2 115	540
Autres (location de salles, droits de scolarité, revenus de l'orchestre réseau)	50 683	49 986
	1 370 410 \$	575 553 \$

⁽¹⁾ Apparenté sous contrôle commun

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2011	2010
Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires	46 131 \$	25 739 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme – Fonds de financement	18 103	4 336
Remboursement de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice – Fonds de financement (note 13)	210 238	100 705
	274 472 \$	130 780 \$

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à long terme se détaillent comme suit :

	2011	2010
Solde des subventions à recevoir au début	2 741 159 \$	1 625 686 \$
Subventions – immobilisations et maintien des actifs	787 639	702 995
Subventions – immobilisations et charges relatives au projet des bibliothèques	767 519	506 135
Remboursement de capital sur la dette à long terme au cours de l'exercice	(155 472)	(93 657)
	4 140 845	2 741 159
Remboursement de capital sur la dette à long terme au cours du prochain exercice – Fonds de financement	(210 238)	(100 705)
Solde des subventions à recevoir à long terme	3 930 607 \$	2 640 454 \$

6. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et représente les sommes devant être transférées au Conservatoire relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances qui étaient gagnées par les employés avant le 1^{er} avril 2007. L'effet à recevoir prendra fin en mars 2013.

	2011	2010
Effet à recevoir	1 732 385 \$	1 732 385 \$
Effet à recevoir à court terme	866 193	–
Effet à recevoir à long terme	866 192 \$	1 732 385 \$

Les encaissements de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2012	866 193 \$
2013	866 192
	1 732 385 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011			2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement spécialisé	4 305 937 \$	1 423 347 \$	2 882 590 \$	3 810 612 \$	1 004 031 \$	2 806 581 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	294 818	96 822	197 996	189 158	51 665	137 493
Améliorations locatives	176 614	71 337	105 277	126 270	37 301	88 969
Équipement informatique	387 375	233 652	153 723	263 204	150 617	112 587
Développement informatique	1 264 030	132 304	1 131 726	604 025	55 467	548 558
Partitions de musique, volumes	11 562	175	11 387	-	-	-
	6 440 336	1 957 637	4 482 699	4 993 269	1 299 081	3 694 188
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition						
Équipement spécialisé	1 896 866	435 991	1 460 875	1 887 988	253 992	1 633 996
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 819 831	725 376	1 094 455	1 811 311	362 262	1 449 049
Équipement informatique	119 263	79 230	40 033	118 705	39 568	79 137
Améliorations locatives	42 696 165	3 542 694	39 153 471	42 486 024	1 819 070	40 666 954
	46 532 125	4 783 291	41 748 834	46 304 028	2 474 892	43 829 136
	52 972 461 \$	6 740 928 \$	46 231 533 \$	51 297 297 \$	3 773 973 \$	47 523 324 \$

Certains actifs (instruments de musique, accessoires, matériel de théâtre, matériel dictactique et audiovisuel, différents livres, ouvrages de référence, bibliographies, monographies, périodiques sonores, partitions et divers autres biens) transférés au Conservatoire lors de sa création ne sont pas comptabilisés, compte tenu que leur transfert au 31 mars 2007 s'est fait à une valeur nulle.

Est inclus dans le coût du développement informatique, un montant de 21 825 \$ (2010: 1 939 \$) correspondant aux intérêts capitalisés pour le projet de modernisation des bibliothèques.

Au cours de l'exercice, les principales acquisitions sont : équipement spécialisé 496 367 \$ (2010: 474 781 \$), mobilier, équipement de bureau et audiovisuel 105 660 \$ (2010: 76 989 \$), améliorations locatives 50 345 \$ (2010: 21 296 \$), équipement informatique 124 171 \$ (2010: 81 511 \$), développement informatique 660 006 \$ (2010: 479 692 \$) et améliorations locatives en vertu de contrats de location-acquisition 210 140 \$ (2010: 41 955 \$). Pour les biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition, la hausse du coût est attribuable à l'augmentation annuelle d'une des taxes à la consommation.

8. EMPRUNTS BANCAIRES

FONCTIONNEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter les emprunts suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour le projet de modernisation du réseau des bibliothèques:

	2011	2010
MAINTIEN DES ACTIFS		
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 1 150 100 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2011	- \$	1 150 100 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 1 245 500 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2011	793 021	178 581
MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES		
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2011	1 154 395	425 500
	1 947 416 \$	1 754 181 \$

Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 3,0 % au 30 juin 2011 (2010: 2,5 %).

8. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

MAINTIEN DES ACTIFS

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élevé à 4 612 669 \$ (2010: 3 429 556 \$).

MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter un emprunt bancaire relativement à la modernisation du réseau des bibliothèques pour un montant maximum de 3 469 047 \$, incluant les frais d'emprunt prévus au moment du financement à long terme.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2011	2010
Traitements et avantages sociaux	587 881 \$	483 947 \$
Fournisseurs	409 538	170 373
Versement dû à la Société immobilière du Québec	-	-
Intérêts courus à payer au Fonds de financement	18 103	4 337
Intérêts courus à payer à la Société immobilière du Québec	195 240	199 212
	1 210 762 \$	857 869 \$

10. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2011	2010
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	852 044 \$	1 093 835 \$
Moins : Portion sur le dû au gouvernement du Québec, échéant à court terme	223 394	241 791
	628 650 \$	852 044 \$

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents sur l'emprunt au gouvernement du Québec s'établissent comme suit:

2012	223 394 \$
2013	193 760
2014	181 094
2015	148 480
2016	34 596
2017 et suivantes	70 720
	852 044 \$

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (ministère) versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement au ministère par l'Assemblée nationale.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation RREGOP est passé de 8,19% à 8,69 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE de 10,54% à 11,54 % et celui du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations du Conservatoire imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 860 160 \$ (2010: 820 536 \$). Les obligations du Conservatoire à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2011		2010	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	1 796 963 \$	5 797 573 \$	1 777 116 \$	5 488 479 \$
Charge de l'exercice	2 202 203	907 918	2 080 292	862 839
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 266 090)	(877 849)	(2 060 445)	(553 745)
SOLDE À LA FIN	1 733 076 \$	5 827 642 \$	1 796 963 \$	5 797 573 \$

DESCRIPTION

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2011 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2011	2010
Taux d'indexation	2,70 % à 4,05 %	3,10 % à 4,35 %
Taux d'actualisation	1,85 % à 4,85 %	1,93 % à 5,14 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 32 ans	0 à 32 ans

12. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien des exercices futurs, aux immobilisations et charges relatives au projet de modernisation du réseau des bibliothèques ainsi qu'aux charges affectées à la réalisation de projets spéciaux dont l'élaboration d'un dossier de présentation stratégique et d'études requises pour les projets d'agrandissement de certains établissements du Conservatoire. Les variations survenues dans les soldes sont les suivantes :

	2011			2010	
	Projets spéciaux	Maintien des actifs	Modernisation du réseau des bibliothèques	Total	
Solde au début	277 635 \$	1 961 327 \$	399 748 \$	2 638 710 \$	1 510 530 \$
Subventions attribuées au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges des exercices futurs	–	787 639	789 344	1 576 983	1 511 069
	277 635	2 748 966	1 189 092	4 215 693	3 021 599
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice (note 3)	(101 515)	(367 157)	(140 334)	(609 006)	(382 889)
Solde à la fin	176 120	2 381 809	1 048 758	3 606 687	2 638 710
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(176 120)	(402 525)	(15 605)	(594 250)	(603 573)
Solde à long terme	– \$	1 979 284 \$	1 033 153 \$	3 012 437 \$	2 035 137 \$

13. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition auprès de la Société immobilière du Québec de 40 459 143 \$ ⁽¹⁾ , au taux variable annuellement de 5,34 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 243 636 \$, échéant en mai 2034	38 591 948 \$	39 227 017 \$
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition auprès de la Société immobilière du Québec de 5 322 470 \$ ⁽¹⁾ , au taux variable annuellement de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 42 782 \$, échéant en mai 2024	4 791 435	5 017 245
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec de 1 007 049 \$, au taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2019	805 639	906 345
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition auprès de la Société immobilière du Québec de 750 819 \$ ⁽¹⁾ , au taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 720 \$, échéant en mai 2022	591 790	629 670
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec de 1 150 100 \$, au taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 54 767 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2021	1 095 333	–
	45 876 145	45 780 277
Moins : Portion de la dette à long terme, échéant à court terme	1 404 766	1 224 927
	44 471 379 \$	44 555 350 \$

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2012	1 404 766 \$
2013	1 472 872
2014	1 541 505
2015	1 613 875
2016	1 690 179
2017 et suivantes	38 152 948
	45 876 145 \$

⁽¹⁾La hausse des obligations et des versements mensuels est attribuable à l'augmentation annuelle d'une des taxes à la consommation.

14. DÉFICIT CUMULÉ

Le déficit cumulé figurant au bilan se compose des éléments suivants :

	2011	2010
Apport du gouvernement du Québec	95 339 \$	95 339 \$
Déficit cumulé	(5 760 718)	(2 733 531)
	(5 665 379) \$	(2 638 192) \$

15. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2011	2010
Encaisse	1 107 014 \$	2 329 619 \$
Placements temporaires	1 498 770	2 000 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 605 784 \$	4 329 619 \$

Le poste « Charges à payer et frais courus » n'inclut aucun montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles (2010: 21 606 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 2 400 964 \$ (2010: 2 454 367 \$).

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire a signé des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les charges de location de ces espaces et appareils de l'exercice terminé le 30 juin 2011 s'élèvent à 3 556 993 \$ (2010: 3 522 585 \$)

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2012	3 459 921 \$ ⁽¹⁾
2013	3 408 543
2014	3 405 102
2015	3 398 429
2016	3 386 553
2017 et suivantes	25 911 227
	42 969 775 \$

⁽¹⁾Ce montant inclut 48 720 \$ pour les travaux concernant le réaménagement de la bibliothèque de l'établissement de Trois-Rivières.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit :

	2011	2010
Loyers et entretien – Société immobilière du Québec	6 198 356 \$	6 015 319 \$
Améliorations locatives et équipement spécialisé – Société immobilière du Québec	7 127 \$	7 151 \$
Intérêts – Société immobilière du Québec	2 365 541 \$	2 416 694 \$
Services professionnels et auxiliaires, loyer – Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	561 358 \$	550 321 \$
Services auxiliaires, fournitures et communication – Centre des services partagés du Québec	437 725 \$	445 663 \$
Autres produits – Collège de Rimouski	135 402 \$	– \$
Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement	51 408 \$	14 630 \$

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux étudiants du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Afin de maximiser les bourses octroyées aux étudiants, le Conservatoire a assumé pour la Fondation certains frais représentant 49 703 \$ (2010: 48 134 \$).

19. ÉVENTUALITÉ

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Conservatoire complètera des évaluations des catégories d'emploi qui donneront possiblement lieu à des ajustements salariaux. À la date de la préparation des états financiers, le Conservatoire a réalisé des travaux pour deux des quatre catégories d'emploi, mais est en attente d'une décision pour le règlement final. En conséquence, le Conservatoire ne connaît pas le montant qu'il pourrait avoir à déboursier concernant ces ajustements puisque les démarches ne sont pas complétées. Donc, les résultats réels pourraient différer de l'estimation comptabilisée par la direction.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

photo: Michel Baron



L'Orchestre des Jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean dirigé par Jacques Clément. Au piano : Ekaterina Nekoz.



LA FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Depuis janvier 2011, la Fondation du Conservatoire a pu compter sur l'expérience et la grande connaissance des milieux philanthropiques de Martine Lefebvre, à qui on confiait le mandat de mettre sur pied un secrétariat permanent de la Fondation. La mise en place de ce secrétariat a consolidé les liens déjà établis avec les différents établissements du Conservatoire, véritables antennes de la Fondation dans sept grandes régions du Québec. Le conseil, avec le concours du président du comité des bourses, Raymond Cloutier, a révisé et uniformisé les critères de sélection, ainsi que la nomenclature et la nature même des bourses offertes par la Fondation. Le Conservatoire s'est doté d'une politique relative aux revenus de billetterie des concerts et des représentations théâtrales présentés par nos établissements, afin de récupérer une portion de ces revenus. Dorénavant, quiconque achète un billet pour un concert ou une pièce au Conservatoire contribue à la Fondation.

Au nombre des activités qui assurent le rayonnement de la Fondation et qui participent à son financement, citons le grand concert *Desjardins symphonique*, mis sur pied par le Conservatoire de musique de Trois-Rivières et qui a constitué un moment fort de la dernière année. Le 27 mars, devant une salle comble de 1000 places, le poète Richard Desjardins et l'Orchestre du Conservatoire de musique de Trois-Rivières s'exécutaient, sous la direction de Gilles Bellemare, au profit de la Fondation. De plus, nous avons rejoint environ 6000 amis, partenaires et anciens élèves par une campagne postale placée sous le thème *Écoutez, regardez, donnez*. Enfin, lors d'une collecte de fonds auprès des professeurs et des employés de tout le réseau, nous avons dépassé notre objectif initial de 15 000 \$!

Le conseil a également connu quelques changements. Avant de vous parler de la nouvelle équipe, je veux offrir un hommage posthume à Aimé Lainesse, qui a longtemps et fidèlement servi la Fondation, dont il était membre, et où il a œuvré jusqu'à la fin de sa vie à titre de trésorier. En fait, Aimé Lainesse est toujours resté lié au Conservatoire, son *Alma Mater*, où il avait suivi sa formation de corniste de 1956 à 1962. Dorénavant, les fonctions de secrétaire-trésorier seront assurées par Richard Tremblay, administrateur au conseil. Également, Christian Proulx, qui a été membre du conseil pendant trois ans, et Lucie Pariseau ont quitté le conseil. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur soutien aux travaux de la Fondation.

Au cours de la dernière année, le Conseil a accueilli plusieurs nouveaux membres : Pierre-Michel Bouchard, qui est président-directeur général du Centre des congrès de Québec; Pierre Bournaki, vice-président Portfolio Solutions chez State Street Global Markets; et Bruno-Serge Boucher, vice-président Communications et soutien réseau de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Il faut aussi souligner le travail si essentiel de Nancy Bélanger et d'Isabelle Piché qui mettent à la disposition de la Fondation leur connaissance du réseau et qui ont pris la charge du développement de la Fondation et de son secrétariat.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Robert Trempe
Robert Trempe Conseils

VICE-PRÉSIDENT

Jean-Guy Brunelle
*Vice-président exécutif
Financière Banque nationale*

SECRÉTAIRE

Richard Tremblay
Conseiller en gestion de projets

ADMINISTRATEURS

Pierre-Michel Bouchard
*Président-directeur général
Centre des congrès de Québec*

Bruno-Serge Boucher
*Vice-président Communications
et soutien réseau
Fédération des chambres
de commerce du Québec*

Pierre Bournaki
*Vice-président Portfolio Solutions
State Street Global Markets*

Raymond Cloutier
*Directeur
Conservatoire d'art dramatique
de Montréal*

Nicolas Desjardins
*Directeur général
Conservatoire de musique et d'art
dramatique du Québec*

Yvan Hains
*Spécialiste thérapeutique
Gestion pharmaceutique*

Alain Maynard
Comptable agréé

Benoît Plourde
*Directeur
Conservatoire de musique de Rimouski*

Avec tous ces efforts conjugués, la Fondation a remis, pour l'année 2010-2011, plus de 80 000 \$ à quelque 120 élèves. Ces derniers ont été récompensés pour leur mérite, l'excellence de leur dossier scolaire et leurs projets de perfectionnement. Félicitations et bonne continuation à tous !

Si la Fondation du Conservatoire peut soutenir le développement de projets, offrir des bourses d'études, inviter des maîtres de renommée internationale, offrir des stages de perfectionnement et soutenir la participation d'élèves à des concours internationaux, c'est grâce aux généreux donateurs.

Merci à celles et ceux qui contribuent à la mission de notre Fondation et, ultimement, à la formation d'une jeunesse dont la solide formation est garante de l'avenir.

Le président du conseil d'administration,



Robert Trempe

photo: Michel Baron



Richard Tremblay, représentant de la Fondation du Conservatoire, remet une bourse à Marie-Claude Duchesne, organiste, une élève de Régis Rousseau.



Une scène de la pièce *Appartement B*, une création des finissantes et des finissants 2011 du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, sous la direction de Frédéric Blanchette et présentée au Théâtre Rouge du Conservatoire, du 29 octobre au 5 novembre 2010. De gauche à droite : Jonathan Morin et Simon Lacroix.



ANNEXES

LES JUGES INVITÉS AUX EXAMENS DE FIN DE TROISIÈME CYCLE ET DE CONCOURS

Traditionnellement, le Conservatoire sollicite l'expertise de musiciens professionnels de haut calibre pour entendre les élèves qui se présentent aux examens terminaux de troisième cycle et de Concours de sortie en musique. De provenances diverses, ces musiciens prestigieux sont reconnus tant ici qu'à l'étranger. Avec générosité et passion, ils prodiguent de judicieux conseils à nos finissants sur le point d'amorcer leur carrière. Les jurys sont présidés par le directeur général du Conservatoire ou son représentant. Ainsi, au printemps 2011, le Conservatoire a fait appel aux compétences des juges suivants :

ALTO

Chantal Boivin, OSM
Anna-Belle Marcotte, Université McGill
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux

CHANT

Darryl Edwards, Université de Toronto
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux
Joseph Rouleau, Montréal

CLARINETTE

Peter Freeman, Université McGill
David Harman, Eastman School of Music, Rochester
Abe Kestenber, Université McGill

COMPOSITION

Walter Boudreau, Montréal
Michel Longtin, Montréal
Alain Thibault, Montréal

COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

Walter Boudreau, Montréal
Michel Longtin, Montréal
Alain Thibault, Montréal

COR

Denis Derome, Orchestre symphonique de Montréal
Jean-Louis Gagnon, Université du Québec à Montréal
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux

DIRECTION D'ORCHESTRE

Jacques Clément, Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux
Jean-Philippe Tremblay, Orchestre de la Francophonie

FLÛTE

Lise Daoust, Université de Montréal
Louise Forand-Samson, Québec
Jean Morin, professeur retraité

GUIRE

Philippe Candelaria, Université d'Ottawa
Peter McCutcheon, Université de Montréal
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux

HAUTBOIS

Dominique Bellon, Montréal
Louise Forand-Samson, Québec
Humberto Lucarelli, University of Hartford

MUSIQUE DE CHAMBRE

Louise Forand-Samson, Québec
Denise Lupien, Université McGill
Ronald Turini, University of Western Ontario

ORGUE

Hélène Dugal, basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde, Montréal
Hélène Panneton, église Saint-Viateur d'Outremont
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux

PERCUSSION

Louise Forand-Samson, Québec
Andrei Malashenko, Orchestre symphonique de Montréal
André Morin, professeur retraité

PIANO

Louise Forand-Samson, Québec
Stephan Sylvestre, University of Western Ontario
Ronald Turini, University of Western Ontario

SAXOPHONE

Peter Freeman, Université McGill
David Harman, Eastman School of Music, Rochester
Abe Kestenber, Université McGill

TROMBONE

David Harman, Eastman School of Music, Rochester
David Martin, Université de Montréal
Michael Wilson, Université Concordia

TUBA

David Harman, Eastman School of Music, Rochester
David Martin, Université de Montréal
Michael Wilson, Université Concordia

VIOLON

David Harman, Eastman School of Music, Rochester
Lucie Robert, Manhattan School of Music, New York
David Zaefer, Université de Toronto

VIOLONCELLE

James Darling, Quatuor Saint-Germain
Pierre Morin, Orchestre symphonique de Québec
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux

LOI CONSTITUTIVE

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

AUTRES LOIS

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01)

Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3)

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26)

Loi sur la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29)

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (L.R.Q., c. C-32.2)

Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)

Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (L.R.Q., c. M-15)

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30)

Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1)

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10)

Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1)

Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01)

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec participe activement à la mise en œuvre des politiques suivantes :

- la Politique culturelle du Québec;
- la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

Il contribue aussi, notamment par ses divers partenariats universitaires et son rayonnement international, à la Politique québécoise à l'égard des universités.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire le 14 mars 2008 et amendé par la résolution CA-2008-2009-27 du conseil d'administration du Conservatoire au cours de sa dixième séance ordinaire le 17 février 2009.

www.conservatoire.gouv.qc.ca/acces-aux-documents-et-protection

SECTION I – PRINCIPES

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné « le Conservatoire », est institué par voie législative (L.R.Q., c. C-62.1).
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01, art. 4, 3).
3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).

4. Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants:
 - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
 - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
 - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

SECTION II – OBJETS ET INTERPRÉTATION

5. Aux fins du présent code d'éthique, l'expression « administrateurs du Conservatoire » désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique ainsi que des règlements adoptés par le Conservatoire en regard de cet article.
6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et ses élèves, son personnel, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général. Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration du Conservatoire et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient ou non de poser, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles il s'appuie.
8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

SECTION III – NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

— RÈGLES GÉNÉRALES —

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, groupe ou organisation.
11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

— EXERCICE DE LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR —

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférant respectent les règles applicables en cette matière et qu'elles sont présentées d'une façon claire et transparente.

— HONNÊTETÉ —

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.
19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.
20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
21. Le membre du conseil doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— DISCRÉTION ET RÉSERVE —

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de leur part ou de l'ensemble du conseil.
25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y travaillent, de ses élèves ou de ses partenaires.

— APRÈS-MANDAT —

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au conseil ne doit pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y travaillent, ses élèves ou ses partenaires.
27. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire, ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé ou dont il a été témoin dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 27 qui précède.

SECTION IV – MISE EN ŒUVRE

— MESURES PRÉVENTIVES —

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.
31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux règles d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.
32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président une déclaration écrite dénonçant, autant qu'il sache, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

— PROCESSUS DISCIPLINAIRE —

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

SECTION V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 30 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 31 du présent code d'éthique.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'exercice 2010-2011.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour faire suite à l'adoption de la Politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants:

PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS DE TARIFICATION \$	COÛTS DES BIENS ET SERVICES \$	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ
Programmes et activités de formation en musique des niveaux supérieurs (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e cycles) – correspondant aux 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires plus un stage de perfectionnement	Coût	Refixation	Janvier 2011	398 860	8 998 735	4 %	4 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau intermédiaire – correspondant au collégial	Coût	Refixation	Janvier 2011	237 780	8 395 425	3 %	3 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau préparatoire – peut correspondre à l'enseignement de niveau primaire et secondaire	Coût	Refixation	Janvier 2011	129 825	6 206 995	2 %	2 %
Programmes et activités de formation en art dramatique des niveaux supérieurs (1 ^{er} et 2 ^e cycles) – correspondant aux 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires	Coût	Refixation	Janvier 2011	204 620	7 126 900	3 %	3 %
JUSTIFICATION: Selon la loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire en regard de l'année scolaire 2009-2010 et les autres années subséquentes. À noter que la structure tarifaire qui y est entérinée demeure en vigueur et inchangée en 2011-2012. De plus, la direction du Conservatoire a adopté son Plan stratégique 2011-2016 en mai dernier, dont l'un des principaux enjeux porte sur la « Pérennité du Conservatoire dans un environnement diversifié et concurrentiel ». À cet égard, d'importants travaux seront réalisés au cours des prochaines années : révision des processus, de la gestion administrative, du financement et de la tarification. Par conséquent, pour l'année 2011-2012, la direction du Conservatoire choisit de conserver les mêmes niveaux de financement que ceux atteints en 2010-2011.							
Formation continue	Coût	Refixation	Février 2010	101 935	186 785	55 %	55 %
JUSTIFICATION: Le programme de formation continue du Conservatoire est réalisé en collaboration avec l'Union des artistes. Dans le cadre de ce programme et conformément à l'une des recommandations de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle (Gouvernement du Québec, 2003), le Conservatoire assure une formation en doublage cinéma pour laquelle une subvention récurrente de 100 000 \$ est accordée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Pour les mêmes raisons citées à l'égard des programmes réguliers de formation en musique et en art dramatique, la direction du Conservatoire choisit de conserver les mêmes niveaux de financement que ceux de 2010-2011.							
Location de locaux	Valeur marchande	Refixation	Mars 2010	243 150	273 860	89 %	92 %
JUSTIFICATION: Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été élaboré et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des établissements, et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, de nouveaux outils de gestion et de paiement ainsi qu'une équipe administrative dédiée ont été mis en place dans le but d'optimiser les processus administratifs et le service à la clientèle. Ces changements devraient favoriser l'atteinte du niveau de financement visé par cette activité.							
				1 316 170	31 188 700		

SERVICES QUI AURAIENT PU FAIRE L'OBJET D'UNE TARIFICATION MAIS QUE LE CONSERVATOIRE NE TARIFE PAS

Prêt d'instruments de musique
Prêt de locaux

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Au cours du présent exercice financier, la direction de l'administration et des finances a pris le virage des paiements électroniques. Ainsi, deux objectifs ont été atteints : être de plus en plus éco-responsable en diminuant la quantité de chèques expédiés par la poste et aussi, permettre une révision des tâches de certains employés afin qu'ils soient plus efficaces dans l'accomplissement de leur travail.

Aussi, la direction du Conservatoire entend travailler à réaliser une étude qui permettra de proposer une stratégie favorisant le partage de services administratifs, en collaboration avec la direction du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION	TITRE / SUJET	ADOPTION
		16 ^e séance ordinaire du CA Montréal, le 17 septembre 2010
CA-2010-2011-1	Adoption de l'ordre du jour de la seizième séance ordinaire du conseil d'administration	
	Adoption de l'ordre du jour de la douzième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-2	Adoption du procès-verbal de la quinzième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-3	Demande à la ministre de surseoir à l'adoption du budget déficitaire 2010-2011; d'appliquer, au regard des dispositions financières, celles qui apparaissent à l'article 56 du chapitre IV de la Loi sur le Conservatoire; de reporter la réalisation de nouveaux projets de construction d'espaces servant à loger les établissements d'enseignement de la musique de Val-d'Or, de Gatineau et de Québec, ainsi que l'établissement d'enseignement de l'art dramatique de Québec et la Direction générale à Québec tant que le problème de sous-financement n'est pas résolu et que les budgets de fonctionnement des nouveaux espaces potentiels ne sont pas assurés.	
CA-2010-2011-4	Institution d'un nouveau régime d'emprunts jusqu'au 30 novembre 2011	
CA-2010-2011-5	Adhésion du Conservatoire à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial et autorisation donnée au président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Gaëtan Boucher, de signer cette entente pour et au nom du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	
CA-2010-2011-6	Renouvellement du mandat de M. Nicolas Desjardins, directeur général du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, pour une période de cinq ans (le maximum permis par la Loi)	
CA-2010-2011-7	Adoption du Plan d'action – Réductions projetées pour les exercices financiers 2010-2014 découlant de l'application de la Loi 100	Adopté par voie virtuelle, le 28 septembre 2010
CA-2010-2011-8	Adoption des états financiers vérifiés au 30 juin 2010	Adopté par voie virtuelle, le 8 novembre 2010
		17^e séance ordinaire du CA Montréal, le 17 septembre 2010
CA-2010-2011-9	Adoption de l'ordre du jour de la dix-septième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-10	Adoption du procès-verbal de la seizième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-11	Mandat confié au directeur général d'appliquer les dispositions de la Politique de financement des services publics au Conservatoire	
CA-2010-2011-12	Mandat confié au directeur général de mener les travaux nécessaires à la production du deuxième plan stratégique qui couvrira les années 2011 à 2016	
CA-2010-2011-13	Adoption d'un nouvel organigramme du Conservatoire	
		18^e séance ordinaire du CA Montréal, le 11 mars 2011
CA-2010-2011-14	Adoption d'une motion de félicitations aux membres externes nommés par la ministre	
CA-2010-2011-15	Adoption d'une motion de félicitations aux directeurs élus par leurs pairs	
CA-2010-2011-16	Adoption de l'ordre du jour de la dix-huitième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-17	Adoption du procès-verbal de la dix-septième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-18	Nomination des membres du Comité de gouvernance et d'éthique	
CA-2010-2011-19	Nomination des membres du Comité de vérification	
CA-2010-2011-20	Amendement au Règlement sur les droits de scolarité et autres frais exigibles par le Conservatoire	
CA-2010-2011-21	Amendement au Règlement sur la délégation de pouvoirs en matière de gestion pédagogique	
CA-2010-2011-22	Recommandation à la ministre d'adopter le budget 2010-2011 du Conservatoire	
CA-2010-2011-23	Adoption de la Politique sur l'acquisition au Conservatoire	
CA-2010-2011-24	Recommandation à la ministre de lever la mise en veilleuse du projet de construction du Conservatoire de musique de Val-d'Or	
CA-2010-2011-25	Adoption d'une motion de félicitations à l'endroit de MM. André Picard, Benoît Plourde et Marc Landry pour l'excellence des travaux qu'ils ont menés et qui doivent conduire à l'adoption d'une Politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements du Conservatoire	
		19^e séance ordinaire du CA Montréal, le 27 mai 2011
CA-2010-2011-26	Adoption de l'ordre du jour de la dix-neuvième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-27	Adoption du plan stratégique 2011-2016 du Conservatoire et du plan de redressement financier qui l'accompagne	
CA-2010-2011-28	Adoption du procès-verbal de la dix-huitième séance ordinaire du conseil d'administration	
CA-2010-2011-29	Recommandation à la ministre d'adopter le budget 2011-2012 du Conservatoire	
CA-2010-2011-30	Révision du classement du poste de directeur général du Conservatoire	

Le projet de Politique linguistique du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec encadre et adapte à sa mission l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration publique. Le Conservatoire transmettra sa politique à l'Office québécois de la langue française (OQLF) et la diffusera dans son site Web en 2012.

Le Secrétariat général et la Direction des communications et des relations publiques du Conservatoire veillent au respect de la Charte de la langue française et répondent aux questions des employés concernant l'usage de la langue. Le Conservatoire veille à utiliser un français exemplaire dans toutes ses communications et a offert une formation en rédaction aux personnes responsables des communications dans chacun de ses neuf établissements le 13 octobre 2010.

Enfin, le Conservatoire a procédé à l'analyse de la situation linguistique qui prévaut à la grandeur de son réseau. Il a fait parvenir à l'OQLF les résultats concernant l'utilisation du français dans sa désignation, dans ses assemblées délibérantes, dans ses communications internes et externes, dans ses exigences d'embauche et le travail quotidien de son personnel, dans les contrats qu'il établit et les marchés publics, dans son affichage et dans l'usage qu'il fait des technologies de l'information.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La responsable de la protection des renseignements personnels du Conservatoire a assuré, sur une base régulière, un rôle conseil auprès des établissements et de la direction générale du Conservatoire en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des documents.

Le Conservatoire a produit et diffusé sa Directive en cas de perte ou de vol de renseignements personnels.

ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'exercice 2010-2011 et en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, trois demandes d'accès à des documents ont été traitées par la responsable de l'accès à l'information. Les trois demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours. De ce nombre, un demandeur a reçu une réponse favorable, un a reçu une réponse favorable mais partielle pour cause d'inexistence du document demandé, et un a reçu un refus et a été invité à s'adresser à la Commission d'accès à l'information du Québec.

photo : Geneviève Lagrois



Miguel Labbé, flûte, élève de Jean St-Jules au Conservatoire de musique de Val-d'Or.

**SIÈGE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE QUÉBEC**

31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU

430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

270, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY

202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE
TROIS-RIVIÈRES**

587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR

88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

www.conservatoire.gouv.qc.ca

CONSERVATOIRE

de musique de Saguenay

CONSERVATOIRE

d'art dramatique de Québec

CONSERVATOIRE

de musique de Québec

CONSERVATOIRE

de musique de Rimouski

